

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2014

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2014, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.*

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Comité du 11 décembre 2014

### Projet de procès-verbal de la séance du 15 octobre 2014

Le Comité syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 15 octobre 2014 à 14h dans les locaux du CNFTP à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 juin 2014**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Présentation de l'édition 2013 du *Rapport d'activité annuel***
4. **Clôture de l'autorisation de programme relative aux travaux de réparation des vannes du barrage de Villerest**
5. **Autorisation d'un paiement à Veolia (régularisation relative à l'utilisation en 2010 de la station de pompage)**
6. **Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest**
7. **Eléments d'actualité en lien avec le déploiement de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et sa déclinaison sur le bassin de la Loire et ses affluents**
8. **Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**
9. **Avenants au marché pour la réalisation de l'étude des vals de Loire dans le Giennois**
10. **Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données**
11. **Réalisation des opérations de repeuplement en saumons 2014-2015**
12. **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Allier aval**
13. **Point d'information sur le projet de contrat territorial Val d'Allier**
14. **Etat d'avancement du projet de création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare**

- 15. Attribution d'une subvention « Patrimoine »**
- 16. Attribution de subventions « Classes Loire »**
- 17. Affectation de crédits de report**
- 18. Gestion du patrimoine foncier**
- 19. Gestion du personnel**
- 20. Calcul du taux 2014 de la redevance soutien d'étiage**
- 21. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2014**
- 22. Point d'information sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations**
- 23. Point d'information sur la contribution potentielle de l'Etablissement dans un contrat de projet interrégional et dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020**
- 24. Débat d'orientations budgétaires 2015**
- 25. Questions diverses**

## **Etaient présents ou représentés**

### **REGIONS**

M. Gilles DEGUET	Centre
MME Karine GLOANEC MAURIN	Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

### **DEPARTEMENTS**

M. Paul BERNARD	Cher
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Daniel ROUSSAT	Allier
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

### **VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

M. Sébastien CARTIER représenté par M. Pascal TINAT	Bourges
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Claude LEBLANC	Joué-lès-Tours
M. Yves MASSOT	Tours
MME Sophie TUBIANA représentée par M. Grégory PIERRE	Saumur Loire Développement

### **S.I.C.A.L.A.**

M. Vincent ALDEBERT	Loir-et-Cher
M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
M. François COINTEPAS	Loiret
MME Cécile GALLIEN	Haute-Loire
M. Bruno LIANCE	Cher
M. Jean-Claude MAIRAL représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL	Allier
M. Jean-Pierre REZE	Indre-et-Loire
MME Marie-Annick VITTAZ	Anjou Atlantique

### **Délégations de vote**

M. André CHAPAVEIRE à MME Karine GLOANEC MAURIN

Mme Blandine DELAPORTE à MME Cécile GALLIEN  
M. Christophe DOUGE à M. Jean-Pierre LE SCORNET  
MME Delphine FLEURY à M. François COINTEPAS  
M. Jean-Michel GUERINEAU à M. Paul BERNARD  
M. Jacky GUILLON à M. Jean-Pierre DRIEUX  
M. Jean-Marie JANSSENS à M. Vincent ALDEBERT  
M. Alain KERBRIAND-POSTIC à M. Jean-Pierre REZE  
M. Serge LESBRE à M. Bernard SAUVADE  
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ à M. Pascal TINAT  
M. Dominique LOTTE à M. Bernard PALPACUER  
M. André MAMESSIER à M. Daniel FRECHET  
M. Jean-Michel MARCHAND à M. Grégory PIERRE  
M. Bernard MARIOTTE à M. Yves MASSOT  
M. Louis-François MARTIN à M. Christian BARLE  
M. Claude NAUD à M. Christian COUTURIER  
M. Simon PLENET à M. Georges ASSEZAT  
M. François RADIGON à M. Jean-Paul BOUGEROL  
M. Pascal VERNISSE à M. Daniel ROUSSAT  
M. Rémy VIROULAUD à M. Jean-Claude LEBLANC

#### **Excusés**

M. Jacques ALEXANDRE  
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE  
M. Jean-François BARNIER  
M. Georges BOIT  
M. Jean-Luc BRAULT  
M. Jean CHARRIER  
M. André CHASSAIGNE  
M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX  
M. Jean-Bernard DAMIENS  
M. Laurent DAMOUR  
M. Eric DOLIGE  
M. Michel FAGES  
M. Fabien GENET  
M. Jean GILBERT

M. Jean-Baptiste GIORDANO  
M. Serge GROUARD  
MME Pascale HAMEAU  
M. Michel JOUBERT  
MME Djamila KAOUES  
M. Alain LAURENDON  
M. Didier LAVILLE  
M. André LEFEBVRE  
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
M. Oliver LONGEON  
M. Gabriel MAQUIN  
M. Michel POINSARD  
MME Chantal REBOUT  
M. Gilbert REVERSAT  
MME Marie-Hélène RIAMON  
M. Fabrice VERDIER

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du président  
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée  
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

- |           |  |
|-----------|--|
| 14-98-CS  | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 juin 2014  |
| 14-99-CS  | Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances                 |
| 14-100-CS | Clôture de l'autorisation de programme relative aux travaux de réparation des vannes du barrage de Villerest   |
| 14-101-CS | Autorisation d'un paiement à Veolia - Régularisation relative à l'utilisation en 2010 de la station de pompage |
| 14-102-CS | Site de Naussac - Renouvellement de mise à disposition de parcelles pour une activité de randonnées en ânes    |
| 14-103-CS | Site de Villerest - Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Jodard      |

- 14-104-CS Site de Villerest - Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Nervieux
- 14-105-CS Attribution d'une subvention à la SCEA DE JFB pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-106-CS Attribution d'une subvention au GAEC DUDRAGNE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-107-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise AVIVA pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-108-CS Attribution d'une subvention à l'EARL BRAVARD PEPINIERES pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-109-CS Attribution d'une subvention à l'EARL ASPA II pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-110-CS Attribution d'une subvention à l'exploitation BERNARD GANGNOLLE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-111-CS Attribution d'une subvention à l'EARL DE BAGNEAUX pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-112-CS Modification d'une subvention à l'entreprise ZEFAL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-113-CS Avenant au marché pour la réalisation de l'étude des vals de Loire dans le Giennois
- 14-114-CS Attribution d'un financement à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand : « ANATOX : Potentiel de production de l'anatoxine-a (toxine cyanobactérienne) dans plusieurs lacs d'Auvergne »
- 14-115-CS Attribution d'un financement à l'INRA : « BioMareau2' : Conséquences indirectes des travaux d'entretien du lit de la Loire sur la diversité d'une population autochtone de peuplier noir, via la modification des habitudes alimentaires du Castor d'Europe au sein de la mosaïque des îles de Mareau-aux-prés (Loiret). »
- 14-116-CS Attribution d'un financement à l'Université de Tours - « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour ation dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD »
- 14-117-CS Attribution d'un financement à l'AAIPPBLB : « Suivi 2014-2015 de la migration des anguilles d'avalaison du bassin de la Loire dans le cadre de la contribution de la gestion de l'espèce et de ses habitats (...) »
- 14-118-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Allier aval

- 14-119-CS Attribution d'un financement à la Fédération des maisons de Loire de la Région Centre : « Sensibilisation au risque inondation »
- 14-120-CS Attribution de financements « Classes Loire »
- 14-121-CS Correction d'une erreur matérielle au titre de l'affectation de crédits de report
- 14-122-CS Affectation de crédits de reports
- 14-123-CS Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre - Convention d'occupation précaire
- 14-124-CS Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre- Vente AUPETIT
- 14-125-CS Site de Serre de la Fare - Levée de la Clause d'inaliénabilité sur une parcelle transférée à la Commune de Chadron
- 14-126-CS Gestion du personnel - Transformation d'un poste d'ingénieur principal au tableau des effectifs
- 14-127-CS Gestion du personnel - Recrutement d'un apprenti au sein de la Direction administrative et financière
- 14-128-CS Gestion du personnel - Accroissements temporaires d'activités
- 14-129-CS Taux 2014 de la redevance soutien d'étiage
- 14-130-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2014
- 14-131-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2014
- 14-132-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au Budget principal
- 14-133-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 14-134-CS Débat d'orientations budgétaires 2015



### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'ouvrir la séance, en vous remerciant, évidemment, de votre participation. En particulier les nouveaux délégués qu'on aura peut-être l'occasion tout à l'heure de présenter plus en détail, et en vous souhaitant la bienvenue.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 juin 2014**

L'ordre du jour est assez copieux et, si vous le permettez, je vais vous inviter à vous y plonger dès à présent, avec pour ceux qui étaient présents évidemment l'approbation du procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 4 juin 2014, que vous avez tous lu avec beaucoup d'attention. Y a-t-il des mots, des phrases, des contresens que je vous remercie de bien vouloir m'indiquer afin qu'on puisse y apporter les modifications qui s'imposent ? Sur le procès-verbal, est-ce qu'il y a des remarques particulières ou des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contraires ? Je vous remercie.

#### **2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**

Suite aux élections, il y a eu pas mal de changements et je vous propose de présenter les nouveaux délégués :

Pour le SICALA d'Indre-et-Loire, Monsieur Jean-Pierre REZE

Pour le SICALA de Haute-Loire, Monsieur Georges ASSEZAT et Madame Cécile GALLIEN

### **INTERVENTION DE MME GALIEN**

Je suis enchantée de vous rencontrer. Je suis maire de Vorey-sur-Arzon, commune de 1.500 habitants en aval du Puy-en-Velay, Vice-présidente de la communauté de communes de l'Emblavez qui compte 8.500 habitants, et membre du SICALA aussi.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci et bienvenue.

Pour le SICALA Anjou Atlantique, Madame Marie-Annick VITTAZ, Monsieur François PELLETIER son suppléant.

Il vous est donc proposé d'approuver cette nouvelle composition.

Y a-t-il des votes contraires ?

### **INTERVENTION DE M. DOYEN**

Pardon, Monsieur le Président : le SICALA du Loir-et-Cher, nouveau président.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Enchanté. Bienvenue.

### **INTERVENTION DE M. DOYEN**

Vous n'avez peut-être pas encore reçu les délibérations.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Non, je ne l'ai pas encore reçue. C'est pour cela.

#### **INTERVENTION DE M. ALDEBERT**

Vincent ALDEBERT, conseiller municipal d'Avaray, dans le Loir-et-Cher, et donc nouveau président du SICALA du Loir et Cher.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

#### **INTERVENTION DE M. REZE**

Je viens d'arriver en retard, excusez-moi.

Jean-Pierre REZE, je suis président du SICALA 37. J'ai succédé à Monsieur BERTIER que tout le monde devait connaître.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Une figure historique de l'EP Loire, Monsieur BERTIER.

Bienvenue.

#### **INTERVENTION DE M. LIANCE**

Et moi je suis Monsieur LIANCE vice-président du SICALA du Cher.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On va maintenant passer au rapport d'activité annuel. C'est Madame ASSELIN qui le présente.

### **3. Présentation de l'édition 2013 du Rapport d'activité annuel**

#### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

Nous venons de boucler le rapport d'activité annuel 2013 de l'Etablissement. Je dois vous avouer, et je m'en excuse, qu'il n'est pas complètement finalisé en raison d'un problème avec le sous-traitant : à l'intérieur se trouve une clé USB et normalement cela devait être une web-key. Tout devrait rentrer dans l'ordre dans quelques jours.

Le rapport d'activité se présente sous la forme d'un livret de 12 pages synthétisant l'essentiel des interventions de l'année, en mettant tout particulièrement en lumière une action qui figure sous l'intitulé « Zoom ». Ensuite, il reprend les têtes de chapitres du rapport :

- faits marquants,
- mot du Président,
- exploitation des ouvrages,
- prévention et réduction du risque inondation,
- simulation de la Recherche/Données/information,
- aménagement et gestion des eaux,
- patrimoine et développement,
- ainsi que les principaux éléments budgétaires.

La web-key vous permettra de vous connecter directement à l'adresse [eptb-loire.fr/ra-2013](http://eptb-loire.fr/ra-2013) et vous donnera directement accès au catalogue numérique du rapport de 90 pages.

Vous voyez en haut de l'écran un menu qui vous permet d'accéder au sommaire, de faire des recherches, d'envoyer à un ami ou de vous déplacer de page en page, d'imprimer ou de télécharger en PDF.

Vous accédez à la page d'accueil. Vous voyez qu'à droite aussi sont incorporés des onglets qui permettent d'aller directement aux têtes de chapitres qui vous intéressent et quand vous tournez les pages, vous accédez au sommaire qui est entièrement cliquable également ; puis le mot du Président, les faits marquants et puis ensuite nous accédons aux têtes de chapitres. Ces têtes de chapitres sont également cliquables et vous permettent donc d'aller directement aux parties qui vous intéressent. Et puis aussi vous voyez en survol qu'on peut cliquer sur des illustrations ou des textes qui permettent d'accéder à plus d'informations sur les sites Internet de l'Etablissement ou bien encore sur le site du plan Loire ou d'autres sites (les sites des collectivités membres, par exemple).

Outre cette information, vous pouvez aller plus loin en cliquant sur les titres ou les textes ou les illustrations. Et nous veillons, dans la mise en page, à équilibrer toujours textes et illustrations pour maintenir l'efficacité de ce document. Pour chaque action menée, cela nous renvoie à ce qu'on a produit : une synthèse, un visuel.

On peut parcourir, rapidement, par exemple là sur le site du SAGE.

Sinon, concernant les éléments budgétaires, nous veillons à ce que cela soit le plus didactique possible.

Enfin : le document est en ligne sur le site Internet et nous avons également mis en place une enquête de satisfaction, toujours dans l'objectif de notre qualité de service.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Sylvie pour cette présentation rapide.

On remarque tous évidemment la qualité du document qui nous est présenté. Donc c'est une information, je ne sais pas si cela appelle de votre part quelques réflexions ou commentaires.

Bien, s'il n'y a pas de remarques, on passe au point suivant et je laisse Monsieur EUDE présenter la délibération suivante qui porte sur la réparation des vannes du barrage de Villerest.

#### **4. Clôture de l'autorisation de programme relative aux travaux de réparation des vannes du barrage de Villerest**

##### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Par délibération du 17 décembre 2008, le Comité syndical avait autorisé le programme relatif à la conception et la réalisation d'un batardeau en vue de la réparation des vannes sur le barrage de Villerest pour un montant de 6.000.000 €, répartis en crédits de paiement sur 6 ans.

Par délibération du 3 juin 2010, le Comité syndical est venu préciser et affiner le montant des dépenses de cette opération, conduisant à modifier l'autorisation de programme à la baisse, à hauteur de 5.700.000 €.

L'autorisation de programme étant arrivée à échéance le 31 décembre 2013, il y a lieu de procéder à sa clôture. Malgré la complexité du chantier, la plus grande partie des travaux ont été réalisés.

Toutefois, quelques opérations relatives au programme de réparation des vannes présentées lors du Comité syndical du 3 juin 2010 étant toujours en cours en 2014, les travaux correspondants seront constatés hors autorisation programme. Ces dépenses restant à réaliser s'élèvent à près de 421.000 €.

La réparation des vannes du barrage de Villerest devrait donc constituer une dépense totale de 5.805.150 €, soit un dépassement de l'estimation de 2010 de moins de 2% seulement et au final un montant inférieur à l'estimation de 2008.

Au-delà des éléments de restitution synthétique de la réalisation des travaux qui figurent dans la note et qui sont à votre disposition, vous me permettrez d'attirer votre attention sur le fait que, suite à l'événement pluvieux de ce week-end, du vendredi au samedi matin puis du dimanche au lundi, les prévisionnistes de l'Etablissement ont mis deux permanences en place dont la seconde s'est finie lundi à 20h00.

S'agissant de cette seconde permanence, dimanche dans l'après-midi il a été relevé des débits jusqu'à 550 m<sup>3</sup>/s et de fortes pluviométries en quelques heures. Mais compte tenu de la cote initiale de Grangent, une partie de la crue a été stoppée par le barrage.

S'agissant du bilan pour Villerest, le débit sortant se situe autour de 100 m<sup>3</sup>/s depuis samedi (*enregistrement inaudible*) auxquels s'ajoutent les apports entre Grangent et Villerest. Le débit maximum à l'entrée de Villerest a été de l'ordre de 300 m<sup>3</sup>/s atteints hier après-midi vers 15h00. On a constaté donc grosso modo une gestion à cote constante pendant toute la durée des événements, c'est-à-dire pas d'aggravation du débit à l'aval.

C'est dans ces conditions qu'il vous est proposé, Monsieur le Président, de clôturer cette autorisation de programme.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Monsieur le Président, si vous le permettez. Représentant la commune de Roanne, Roannais Agglomération, je suis passé ce matin même sur le barrage de Villerest. J'ai vu en effet que les vannes étaient ouvertes mais heureusement il est très bas.

Sur ces travaux, vous savez que l'on a un petit souci vis-à-vis des batardeaux qui ont été stockés le long du barrage, dans un lieu très touristique. J'ai rencontré Monsieur EUDE avec le maire de Villerest, avant l'été, et je pense qu'on a trouvé un compromis. Et je remercie l'Etablissement public Loire et son directeur pour le compromis qui a été trouvé, intégrant les considérations au niveau touristique pour trouver une solution.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de vos encouragements.

Je laisse le soin à Monsieur de s'installer. Vous pouvez peut-être vous présenter puisque vous arrivez maintenant, une entrée remarquée d'ailleurs !

#### **INTERVENTION DE M. BLONDET**

Désolé mais 1 kilomètre ça fait long à pied.

Jacques BLONDET, je suis premier adjoint d'une petite commune, la commune de Cheffes dans le Maine-et-Loire et je représente le SICALA Anjou Atlantique.

### **INTERVENTION DE M. PELLETIER**

François PELLETIER, Vice-président du SICALA Anjou Atlantique.

### **INTERVENTION DE MME VITTAZ**

Marie-Annick VITTAZ, conseillère à la ville de Juigné-sur-Loire et Présidente du SICALA Anjou Atlantique.

### **INTERVENTION DE M. PIERRE**

Grégory PIERRE, premier Adjoint à la commune de Villebernier et je représente Saumur Agglo.

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Jean-Paul BOUGEROL, conseiller municipal à La Petite Marche et je représente le SICALA de l'Allier en remplacement de M. MAIRAL.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci.

Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **5. Autorisation d'un paiement à Veolia (régularisation relative à l'utilisation en 2010 de la station de pompage)**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

En période de pompage des eaux de l'Allier par l'usine de Naussac, l'exutoire de rejet de la station d'épuration de Langogne est déplacé à l'aval du seuil de l'Allier afin de remplir le barrage avec des eaux de bonne qualité.

Une petite station de pompage, propriété de l'Etablissement, permet de modifier l'exutoire des rejets. Le fonctionnement de cette station, coordonné avec celui de la station de Langogne, est assuré par l'exploitant de cette dernière, actuellement VEOLIA.

Les frais occasionnés par cette intervention sont pris en charge par l'Etablissement via une convention. Elle ne permet pas, toutefois, le paiement des prestations réalisées antérieurement à sa signature. Or, par courrier en date du 5 juin 2014 (enregistré le 10 juin sous le n°1745), VEOLIA a sollicité le paiement de la prestation de service pour l'année 2010, pour un montant de 7.298,83€.

Ces prestations ayant effectivement été réalisées, il est proposé d'autoriser à titre exceptionnel ce paiement à VEOLIA compte tenu du service rendu.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des remarques particulières, des demandes de précisions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette délibération. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

## **6. Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et Villerest**

## **INTERVENTION DE M. EUDE**

### **Site de Naussac**

Mademoiselle Goubert sollicite l'EP Loire afin de poursuivre l'occupation de parcelles du domaine privé de l'établissement, ainsi que pour un droit de passage sur le domaine fluvial, à des fins de pâturages d'ânes.

Elle sollicite également l'accord de l'Etablissement afin de faire passer ses ânes sur la digue du Mas d'Armand, et la mise à disposition d'une clé pour ouvrir et fermer les barrières situées à l'extrémité de la digue.

Il est proposé d'autoriser le Président à accorder à titre gratuit, mais en contrepartie de l'entretien des terrains, l'autorisation d'exploiter celle des parcelles effectivement propriété de l'EP Loire et à signer la convention correspondante dont la durée de validité sera de 3 ans.

Par contre, en l'état, il est proposé d'inviter le Président à donner une suite défavorable au passage d'ânes sur la digue du Mas d'Armand, du fait notamment du risque lié à des conflits d'usage.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

## **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

C'est pour laisser passer les ânes, c'est ça ?

## **INTERVENTION DE M. PALPACUER**

Après il y a des conflits d'usage avec des riverains de l'autre côté.

## **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Sur cette proposition, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **INTERVENTION DE M. EUDE**

### **Site de Villerest**

Les deux demandes concernent les sociétés de chasse : la société communale de chasse de Saint-Jodard et celle de Nervieux.

Pour Saint-Jodard, la surface concernée représente environ 7 ha, répartis le long de la retenue du barrage de Villerest. Eu égard à l'intérêt que présente localement l'activité dont il s'agit, il est proposé d'autoriser le Président à accorder, exceptionnellement à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2015, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de St Jodard, sous réserve d'y préciser que l'Etablissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et de rappeler les prescriptions liées à la fois aux règles de gestion de la retenue du barrage de Villerest et à la zone Nature 2000 « Gorges de la Loire Aval », applicables dans cette zone.

## **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Pas d'avis contraires ? D'absentions ? Je vous remercie.

## **INTERVENTION DE M. EUDE**

Et pour Nervieux, la surface concernée représente environ 3 ha, répartis le long de la rivière l'Aix, au niveau de l'embouchure avec la retenue du barrage de Villerest. Là encore, eu égard à l'intérêt que présente localement l'activité dont il s'agit, il est proposé d'autoriser le Président à accorder,

exceptionnellement à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2015, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de Nervieux sous réserve d'y préciser que l'Etablissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et de rappeler les prescriptions liées aux règles de gestion de la retenue du barrage de Villerest.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas d'avis contraires ? D'absentions ? Je vous remercie.

## **7. Eléments d'actualité en lien avec le déploiement de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et sa déclinaison sur le bassin de la Loire et ses affluents**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Oui Monsieur le Président, il est en effet apparu opportun de récapituler les principaux éléments d'actualité en lien avec le déploiement de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et sa déclinaison sur le bassin de la Loire et ses affluents. Il s'agit donc d'une information.

#### Au niveau national

Il est rappelé la présentation à la presse, le 10 juillet dernier, par la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, de la Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).

Parmi les annonces faites, on relèvera *un plan d'actions national, conduit avec la CMI « sur 5 chantiers prioritaires répondant aux grands défis de la stratégie nationale »* en particulier la définition de critères de priorité pour le financement des opérations de gestion des risques inondations et le référentiel de vulnérabilité pour les territoires.

A cet égard, on indiquera que les services de l'Etablissement participent directement aux travaux relatifs à ces deux chantiers. Dans cet ordre de considérations toujours, on rappellera leur contribution, préalablement, à l'élaboration du *Guide méthodologique sur l'analyse multicritères des projets de prévention des inondations*, mis en ligne cet été par le Ministère et ayant vocation à servir d'outil d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage ainsi que leurs partenaires.

Il est à noter par ailleurs une « *Instruction du Gouvernement du 22 septembre relative aux thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2014-2015* ». Elle définit 9 actions prioritaires dont 5 sont spécifiques au risque d'inondation. A cet égard, il est à relever l'invitation à entreprendre, je cite : « *l'élaboration conjointe des SLGRI par les parties intéressées* », avec la précision suivante à l'attention des DREAL de bassin, je cite là encore : « *coordination à l'échelle du bassin et réalisation pour certains axes fluviaux correspondant à des plans grands fleuves* ».

S'agissant de l'objectif d'accompagnement des programmes d'actions locaux, figurent les priorités suivantes au niveau du bassin : « *la rationalisation des instances de concertation et de labellisation des projets, en lien avec la préparation des nouveaux Plans Grands Fleuves, l'animation technique et budgétaire des PAPI et des PSR avec l'appui des services de l'Etat, des organismes concernés de bassin (EPTB, agences de l'eau), des principales collectivités territoriales partenaires et des porteurs de projets [ainsi que] la préparation des nouveaux Plans Grands Fleuves, en cohérence avec la mise en œuvre de la directive inondation et en articulation avec les dispositifs de labellisation PAPI et PSR* ».

Une attention particulière mérite d'être portée à la consultation en cours, jusqu'au 3 novembre prochain, concernant la réglementation relative à l'efficacité et à la sûreté des ouvrages de prévention des inondations et des submersions marines, en particulier les digues.



Le projet de décret a fait l'objet d'un premier travail d'analyse technique par les services de l'Etablissement et plusieurs partenaires

Pour mémoire, il peut également être fait mention des 27 recommandations du rapport de cette année sur une *Evaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides »* ainsi que des 9 autres figurant dans le rapport de l'an dernier sur une *Evaluation des dispositions visant à l'information préventive des citoyens vis-à-vis des risques naturels auxquels ils peuvent être exposés*.

Il y est notamment préconisé, je cite : « d'augmenter le rythme des exercices de préparation à la crise et les médiatiser ». A cet égard, il vous est proposé de visionner quelques premières images « d'ambiance » des exercices de gestion de crise conduits ces dernières semaines par la dizaine de collectivités volontaires à l'initiative PCA (Plan de continuité d'activité) porté par l'Etablissement. (Projection de la vidéo)

Pour les services pilotes qui ont été sélectionnés pour tous ces exercices, cela concerne le service barrages, la collecte des déchets, la police municipale, la direction prévention/sécurité, un centre départemental de l'enfance et de la famille, les actions sociales, des directions adjointes aux infrastructures, des directions à l'éducation jeunesse, des directions générales, des directions ressources humaines, des directions de l'informatique, donc un échantillon assez large suivant les missions des collectivités.

#### Au niveau du bassin de la Loire et ses affluents

En tous les cas, cela nous facilite la transition vers le niveau bassin de la Loire et ses affluents, pour signaler qu'en lien avec le démarrage de l'action d'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation, portée par l'Etablissement, l'accent sera mis dans les mois qui viennent sur la préparation de son avis sur le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui sera soumis à partir de la fin de l'année aux observations du et des assemblées des collectivités du bassin.

Bien entendu, je ne me suis pas attardé sur le contenu de l'ensemble de ces documents qui sont tous accessibles directement à partir de la note, dans leur intégralité.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Monsieur le directeur pour cette présentation. Là on est vraiment au cœur des missions de l'EP Loire, pour tout ce qui est prévention des inondations et gestion des risques en la matière, qui vous le savez bien sont extrêmement importants.

Vous avez peut-être des questions particulières à évoquer avec Monsieur le Directeur. Est-ce que vous souhaitez intervenir sur un point tel que cela a été présenté à l'instant ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Vous comprendrez, Président, que depuis le temps qu'on en entend parler, il m'est difficile de me taire !

S'agissant de la culture du risque et de la lutte contre la vulnérabilité, vous savez que je partage cette philosophie depuis qu'elle existe, simplement pour vous rappeler que j'en suis un peu à l'origine.

S'agissant par contre des systèmes de protection, en particulier les digues, dont l'équipe pluridisciplinaire avait fait une priorité concernant leur entretien et surtout les réfection, parce que certaines menacent peut-être pas ruine mais risque de rupture en cas de crue exceptionnelle, j'aimerais savoir si des travaux sont prévus, d'une part, en Loire moyenne, et si, d'autre part, on avance sur l'aide aux collectivités concernant ces fameuses études de dangers auxquelles on va



être confronté et surtout qui vont avoir un caractère d'obligation, qui sont par ailleurs très onéreuses pour les collectivités qui ont les digues à charge.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Merci pour cette précision sur une question que vous aviez déjà évoquée.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui, et comme je suis resté sur ma faim, donc je continue. Ça fait 25 ans que je reste sur ma faim, donc je continue, Monsieur le Président ! Ca fait rire Monsieur BOUGEROL parce qu'il m'a connu...

#### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Ça fait 25 ans qu'on se connaît.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Aux mêmes endroits d'ailleurs et pour les mêmes causes.

#### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Tout à fait, et ce qui a produit les mêmes effets ! Désolation, désolation.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

On a quand même avancé ne serait-ce que dans la philosophie des choses, mais y a encore du chemin à parcourir.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Depuis quelques années, l'Etat lance des études de dangers sur les digues et, suite à ces études de dangers, on met en place un programme de travaux qui est dans le classement de l'ordre d'apparition. Les opérations se font suivant l'importance de l'état de la digue et des enjeux qu'elle protège derrière.

Ce programme est en cours depuis déjà quelques années. N'étant pas à la manœuvre directement parce que c'est l'agence de bassin qui est à la manette, je sais juste que le programme continue. Le seul souci que l'on a maintenant c'est l'Etat a trouvé de quoi alimenter au moins 60% du montant des travaux. On a besoin de trouver des collectivités qui apporteraient 40%. Jusqu'à présent, dans les conventions que l'on a passées, c'étaient les Régions et les Départements qui étaient partenaires pour ces travaux. A l'avenir, la question se pose.

Actuellement est en train de se constituer la mission d'appui au Préfet coordonnateur de bassin. Le Préfet a envoyé une demande à l'AFEPTB pour que ce soit elle qui lui indique les candidats, les établissements qui font partie de cette mission d'appui, appui au Préfet coordonnateur. On n'a pas encore de réponse mais, pour votre information, 5 EPTB se sont portés candidats sur le bassin Loire Bretagne.

Une fois que cette mission sera installée et surtout une fois que le gouvernement aura finalisé le mandat de négociation qu'il adresse à tous les Préfets de Région pour négocier avec les Régions, en l'occurrence pour le plan Loire, ce sont les Régions du bassin, on aura une idée un peu plus précise, en tous cas au ministère, sur les financements possibles. Il y aura un processus de négociation qui va être mis en place.

Je ne connais pas par cœur le site de la DREAL mais je pense que le programme de travaux doit encore s'y trouver et ce qui est sûr, c'est que dans le plan Loire IV (2015-2020) on s'est donné

comme objectif de réaliser tous les travaux de priorité 1, c'est-à-dire les digues qui protègent les enjeux les plus importants et celles sont en moins bon état. Très clairement : Orléans, Tours, val d'Authion, mais avec la question du cofinancement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Si vous souhaitez compléter le propos.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Pour être très clair, Monsieur le Président : ce sont des travaux mais cofinancement 60% Etat / 40% collectivités locales ? Il faut que les collectivités locales mettent la main à la poche pour entretenir les digues domaniales ?

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Ce n'est pas de l'entretien, on parle de travaux de réfection, de restauration. C'est ce qu'on appelle du « lourd ».

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je crois qu'il y a un programme qui est arrivé sur mon bureau il y a 2 jours dont je n'ai pas encore pris vraiment connaissance mais qui doit concerner cela et je vous en tiendrai informés bientôt.

#### **INTERVENTION M. PELLETIER**

Je suis du SICALA Anjou Atlantique. Nous avons plusieurs levées qui sont non domaniales, qui ne sont pas de classe A ni de classe prioritaire : qu'en est-il des aides qu'elles pourront attendre, parce qu'on voit qu'à chaque fois ce sont toujours les digues prioritaires qui bénéficient d'un financement, soit pour des gros travaux ou pour des travaux d'entretien plus lourds, et les digues classées en B et C, en deuxième ou troisième catégorie, ont dû mal à pouvoir avoir accès à ces fonds. Qu'en est-il de leur devenir, parce qu'à chaque fois on passe à travers. Un entretien régulier est fait mais pour des gros travaux lourds, il n'y a pas de moyens derrière et ce sont déjà souvent les collectivités locales qui sont les pourvoyeurs de fonds pour les Syndicats qui sont souvent à vocation unique, donc on ne peut pas redemander aux mêmes communes de financer et le fonctionnement général et après les investissements lourds ou toutes les études à faire avant.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Je ne peux pas être plus précise dans ma réponse parce que, je le redis, je ne suis pas complètement à la manette mais ce que je sais c'est que l'Etat apporte son aide à travers le fonds Barnier et pour cela, il faut qu'il soit éligible mais la stratégie du plan Loire IV est de prioriser – puisque les budgets sont quand limités – et donc on commence par les digues qui sont les plus problématiques.

#### **INTERVENTION DE M. PELLETIER**

Il n'y a pas forcément de gros fonds à mettre sur nos digues mais il y a quand même à faire, ne serait-ce que dans les études préliminaires et parfois des travaux un peu plus conséquents en renforcement, souvent. Ce ne sont pas des gros travaux comme on peut en voir sur les digues du val d'Authion, ce ne sont pas des travaux de renforcement très importants mais souvent des travaux plus petits, moins conséquents financièrement, mais qui coûtent quand même aux collectivités locale et on n'a pas les moyens.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

En parlant du fonds Barnier, cela me fait penser que, pour ce faire, il faut que cela soit dans une stratégie territorialisée, c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'on appelait les PAPI. Et pour cela, il faut une stratégie territorialisée : gouvernance locale, approche globale de la gestion du risque, dont

sur le système d'endiguement. Pour être validée, cette stratégie doit décliner en plusieurs mesures la gestion du risque inondation. Et une fois que c'est fait, les subventions peuvent arriver notamment par le fonds Barnier. C'est déjà le cas : les PAPI en cours, qui étaient dans le plan Loire III, sont déjà subventionnés par leurs travaux par le fonds Barnier ou par l'Etat.

C'est possible mais le point de départ, c'est cette stratégie territorialisée. Il y a un travail à réaliser pour mettre au point cette stratégie territoriale.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Ce qui serait intéressant, c'est qu'on puisse, peut-être à l'occasion d'une prochaine réunion, faire un peu le point avec la DREAL sur les questions que vous posez là.

Je vous remercie, parce que vous intervenez sur un sujet qui n'est pas forcément facile.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Je n'ai pas tous les chiffres. Si on m'avait prévenue, je serais venue avec plus d'éléments.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Je propose, si vous êtes d'accord, qu'on puisse faire un point d'échanges avec le DREAL de bassin et évoquer avec lui les conditions d'intervention sur les digues.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Ceci étant, en décembre 2013 le Préfet coordonnateur de bassin avait organisé ce qu'il avait appelé un séminaire justement sur les travaux sur les digues. Il avait souhaité faire de l'information. Et là, je serais venue avec des plaquettes si vous étiez demandeur.

Le nouveau Préfet sera prêt à organiser ce genre de manifestation mais il vient d'arriver et je n'ai pas encore connaissance de ses souhaits en termes de méthode de travail. Ce qui est sûr, c'est que le bon interlocuteur est le DREAL.

#### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

Christian COUTURIER, Nantes Métropole.

Sur la question de la participation de 40% des collectivités locales, est-ce dans le cadre de la GEMAPI (bloc communal) ou est-ce Régions et Départements ?

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

C'est dans le cadre du plan Loire. GEMAPI, c'est autre chose. C'est pendant, c'est après, mais on commence à y réfléchir avec l'installation de la mission d'appui auprès du Préfet coordonnateur de bassin. Le Préfet coordonnateur de bassin a besoin de la présence des collectivités à ses côtés pour mettre en place cette mission d'appui pour la mise en œuvre de la GEMAPI. Les financements, c'est une décision du ministère d'augmenter la part de l'Etat : avant c'était 40/30/30, maintenant cela va être 60/40. Et les 40, c'est qui ? Grosse question.

Le Préfet coordonnateur de bassin a déjà donné mandat aux Préfets de Région d'entamer des discussions bilatérales avec des grands élus de la Région.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Gilles DEGUET, Vice-président de la Région Centre.

Le plan Loire, on est en discussion dessus. Les aspects financiers du plan Loire, qui se traiteront par conséquent dans le CPIER, ne sont pas encore négociés.

Donc la proposition que vous fait Claire, c'est une proposition de l'Etat.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Je disais qu'on rentrait dans un processus de négociation. Mais on a encore besoin de la dernière version du mandat car le Préfet est encore retourné négocier activement et on n'a pas la nouvelle version.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Oui, Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Je souhaitais simplement excuser l'absence de nos collègues de la DREAL parce que, en sens inverse de Monsieur BARLE qui faisait le chemin vers Orléans, certains agents de l'Etablissement et de la DREAL, faisaient route vers Nevers où se tenait aujourd'hui une réunion portant justement sur la stratégie de prévention des inondations à cette échelle.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Vous voyez, j'ai privilégié le Comité syndical.

Président, sans vouloir abuser de mon temps de parole, je voudrais simplement dire à notre collègue que j'ai vécu à travers un syndicat intercommunal les difficultés qu'on a rencontrées pour réhabiliter une digue non domaniale. Je pourrai vous faire part en aparté de notre modeste expérience.

Et je voudrais revenir sur un aspect plus en lien avec l'Etablissement public Loire : nous avons vécu depuis un certain nombre d'années, un quart de siècle il me semble, un peu plus pour moi, ce qui se passait ici et je le déplore, et je crois que nous déplorons tous, nous Présidents de SICALA, que n'existe plus au sein de notre Etablissement l'expression de la solidarité ligérienne, qu'on a tant prônée, à travers les travaux dits locaux, parce que il fut un temps où une enveloppe, qui était à l'époque en moyenne de 1 million de francs, venait abonder justement, aider, les travaux de cette nature. Et ceci a disparu. Alors, on a réuni de nombreuses fois les Présidents de SICALA – il y avait pas mal de monde – à ma demande auprès de plusieurs Présidents (j'ai vécu les quatre Présidents, je ne ferai pas de comparatif) mais cela ne serait peut-être pas mal qu'on se penche de nouveau sur cette question et que l'Etablissement puisse quand même un peu aider ses partenaires, ses adhérents, et cela permettrait aussi peut-être de souder les rangs.

Merci Président.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci ce n'est pas un sujet nouveau.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Tout à fait. Et je demande à mes collègues de se pencher sur la question.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On a quand même aujourd'hui des éléments un peu nouveaux : la réforme territoriale en est un, j' imagine qu'il y en a d'autres. Alors attendons de voir comment s'organisent très concrètement ces compétences-là et nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau. Je pense qu'il y a là

maintenant à voir clair sur la manière dont la réforme territoriale s'organise, comment la compétence GEMAPI intervient dans le cadre de la stratégie territoriale et puis dans un contexte, vous l'avez rappelé, de baisses de dotations. Je vous rappelle que l'Etablissement est aussi dépendant de ce que les différentes collectivités qui en sont membres lui apportent, donc on n'a pas non plus un budget extensible à souhait.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Bien sûr mais vous reconnaîtrez, Président, que l'enveloppe était modeste mais elle était conséquente pour ceux à qui elle s'adressait.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. C'était une information. On passe au point suivant maintenant.

### **8. Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci Monsieur le Président.

Au 10 octobre 2014, on a de l'ordre de 15.000 entreprises qui ont été sensibilisées et informées régulièrement depuis 2007 sur leur exposition au risque d'inondation. 2 336 entreprises ont fait l'objet d'un diagnostic sur la réduction de leur vulnérabilité, réalisé ou en cours de réalisation.

2 049 entreprises diagnostiquées ont fait l'objet d'une relance, par courrier et/ou par téléphone, pour vérifier leur intérêt à mettre en place les mesures préconisées et plus de 580 entreprises ont à ce jour marqué un intérêt pour ce faire. 57 entreprises ont déjà vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

Dans la perspective du comité de gestion du plan Loire du 14 octobre 2014 et afin de réaliser des mesures, 11 entreprises de la région Centre ont déposé un dossier de demande de subvention du FEDER et sollicitent également un cofinancement de la Région. Dans le cadre de la convention de mandat entre l'Etablissement public Loire et la Région Centre, après avis favorable des services de la Région Centre, 9 dossiers d'entreprises sont présentés dans cette note (8 pour attribution d'une subvention et 1 pour une modification de subvention). Les 8 entreprises mettent en place des mesures du type : achat d'un groupe électrogène, déplacement d'un tableau électrique du sous-sol à l'étage, mise en place d'étagères de stockage au-dessus de la ligne des plus hautes eaux connues, surélévation d'installation électrique.

La subvention qu'il est prévu d'attribuer est à hauteur de 30% du coût total de l'opération pour des montants qui sont de l'ordre pour la Région Centre de 1.000 à quelques milliers d'euros.

Enfin, il y a une entreprise pour laquelle le Comité syndical avait d'ores et déjà attribué une subvention et pour laquelle il est proposé de modifier la subvention en la révisant à la baisse suite à la demande de l'entreprise qui a modifié ses travaux. Elle serait réduite à 10.000 €, toujours dans le même cadre, le même format : 30% du coût total des travaux.

Donc, cela fait 9 entreprises en Région Centre.

Pour l'information du Comité également, puisque le Comité de programmation du plan Loire se réunissait hier, ces 9 demandes d'entreprises ont reçu un avis favorable du Comité de programmation hier.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Vous avez le détail dans votre rapport.

### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Je voudrais préciser une chose sur les groupes électrogènes, dans un premier temps, et après je dirai pourquoi je ne suis pas complètement d'accord avec la présentation.

Sur les groupes électrogènes :

Cela pose effectivement un problème, que tout le monde peut comprendre facilement, à savoir qu'un groupe électrogène, une fois que vous l'avez acheté il faut le faire servir et pas forcément au moment où il va y avoir une inondation ; et même, vous avez une bonne chance qu'au moment où l'inondation arrive, le groupe électrogène devra être changé pour passer à la deuxième ou troisième génération, et donc on avait besoin d'une étude plus détaillée sur la question. Il arrive que le groupe électrogène soit lié à un déménagement, et dans ce cas-là cela a du sens, mais s'il n'est pas lié à un déménagement, ce qui est semble-t-il le cas dans un certain nombre de cas, cela poserait plus de problèmes. La Région a proposé, et vous propose, de ne pas faire le détail sur la question des groupes électrogènes. A partir du moment où un certain nombre ont été acceptés, on les accepte globalement. Cela ne fait pas des sommes absolument considérables et, comme de toute façon on est en plan de programmation, on n'aura pas à se poser la question s'il y a une jurisprudence qui s'imposerait à nous après. On ne risque pas trop d'avoir ce problème-là puisqu'on est en plan de programmation. Sinon, honnêtement, se lancer dans 2.500 groupes électrogènes, ce n'était probablement pas une bonne solution. Mais dans l'état actuel des choses et pour un petit nombre de projets, on a donné un avis favorable.

Alors il y a le cas de l'entreprise Degenne Energie Fioul, pour laquelle la Région avait donné un avis favorable mais pour laquelle, à ma connaissance, le Comité de programmation a donné un avis défavorable. Si je ne me trompe, il s'agit d'une histoire de citerne, arrimée ou pas arrimée, sur laquelle nous pensions à la Région qu'on avait l'information comme quoi elle était arrimée – on a revérifié et on n'est pas très sûr de la chose, et donc ce qu'on propose est de ne pas maintenir en l'état actuel des choses, c'est-à-dire ni l'Etablissement ni nous n'avons des éléments sur la question et du coup le Comité de programmation a décidé de ne pas le programmer. Degenne est en défavorable au Comité de programmation et donc ce n'est pas la peine que l'Etablissement public Loire vote le financement sur cette question-là puisque de toutes façons il n'y aura pas le crédit en face et qu'il n'y aura pas de nouveau Comité de programmation.

Et tant que j'y suis, les deux qui ont été refusés, honnêtement la Région, en conscience, a pensé qu'on était sur des dépenses qui n'étaient pas strictement des dépenses nécessaires à la réduction de la vulnérabilité.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Gilles de ces précisions. Vous avez pris connaissance des différents dossiers donc si on sort de la liste la SARL Degenne Energie Fioul, je vous propose de voter collectivement l'ensemble du dossier plus que chaque proposition individuellement.

Sur les autres propositions, y a-t-il des abstentions, des avis contraires ? Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

En lien avec ces dossiers de mesures, on vous propose de visionner une interview qui a été faite dans une entreprise qui a fait réaliser un diagnostic et qui a mis en place des mesures. (Projection de la vidéo)

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. On passe maintenant au point suivant.

## **9. Avenants au marché pour la réalisation de l'étude des vals de Loire dans le Giennois**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Dans le prolongement de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, l'Établissement Loire s'est engagé fin 2013 dans la réalisation d'une étude portant sur la gestion du risque d'inondation par la Loire dans les vals du Giennois (Loiret).

L'objectif de la démarche est de définir une stratégie concertée, efficace et pérenne, de réduction des conséquences dommageables d'une inondation sur la santé humaine, l'activité économique, les réseaux, l'environnement ou encore le patrimoine.

Par délibération de juin 2013, le Comité syndical a autorisé la passation du marché correspondant : prestation d'études techniques (lot 1) et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les volets de concertation et de communication (lot 2).

Il s'avère que pour répondre aux besoins de l'étude, deux avenants concernant le lot 1 se révèlent nécessaires, étant précisé que la date prévisionnelle de fin de l'étude, fin avril 2015, reste inchangée.

Le 1<sup>er</sup> avenant vise à proposer, avec l'accord du comité technique, des entretiens individualisés avec les communes et leurs représentants ayant notamment un lien avec la sécurité civile, l'urbanisme ou encore la gestion de crise.

Ces entretiens (entre 7 et 12 en fonction des besoins du maître d'ouvrage) font l'objet du premier avenant à hauteur de +4.93%. Ce montant étant inférieur au seuil des 5%, il a été passé début septembre et n'a pas fait l'objet d'un passage devant la Commission d'Appel d'Offres.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évolue l'étude des vals du Giennois et notamment des modalités pratiques de mise en œuvre de la Directive Inondation, un second avenant est à engager afin de satisfaire à la demande d'étude d'un scénario d'inondation extrême d'une période de retour supérieure ou égale à 1.000 ans.

Dans la mesure où le marché conclu initialement traite d'un scénario de crues d'une période de retour de 500 ans, il est apparu opportun de compléter dès à présent la première phase de l'étude, en intégrant, dans chacun des trois volets du diagnostic, un scénario d'inondation « extrême », soit une crue d'occurrence 1 000 ans.

Sur la base du devis transmis, le montant des prestations inhérentes à la reprise de ces trois volets du diagnostic s'élève à 11.490 € HT, soit une augmentation de 5,72 % du montant initial du marché.

Le montant cumulé des avenants s'élève à 21.390,00 € HT, soit une augmentation totale de +10,65% du montant initial du marché, pour le lot 1. En conséquence il est proposé d'autoriser la signature de cet avenant sous réserve de l'avis de la Commission d'appel d'offres prévue à l'issue de la réunion du Comité syndical.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci pour cette précision et pour cet avenant.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.



Nous passons à la délibération suivante.

## **10. Attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données**

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci Monsieur le Président.

Cela concerne quatre projets de recherche ou d'acquisitions de données.

#### **1. Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand - « ANATOX : Potentiel de production de l'anatoxine-a (toxine cyanobactérienne) dans plusieurs lacs d'Auvergne »**

Il s'agit d'un projet dont l'objectif général est d'améliorer les connaissances d'une neurotoxine cyanobactérienne, l'anatoxine-a, qui a été détectée pour la première fois dans plusieurs plans d'eau de la région Auvergne.

Le projet ANATOX, c'est son nom, présente un intérêt pour les gestionnaires ligériens. En effet, il comprend la mise au moins d'une technique pour la quantification de l'anatoxine-a. Cette technique pourra être utilisée comme un outil de diagnostic du potentiel toxique des plans d'eau qui présentent des enjeux socio-économiques (baignade, eau potable...).

La demande de subvention à l'Etablissement public Loire est de 16,31% d'un montant total de 51.730 €, ce qui représente 8.435 €.

#### **2. INRA - « BioMareau2' : Conséquences indirectes des travaux d'entretien du lit de la Loire sur la diversité d'une population autochtone de peuplier noir, via la modification des habitudes alimentaires du Castor d'Europe au sein de la mosaïque des îles de Mareau-aux-prés (Loiret). »**

L'objectif de ce projet de recherche 'BioMareau2' est d'apporter un complément au projet 'BioMareau', soutenu également par le plan Loire et qui s'intéresse aux conséquences des travaux d'entretien du lit de la Loire sur plusieurs composantes de la biodiversité au sein des îles de Mareau-aux-Prés.

La demande de subvention pour ce projet est de 12,60%, soit un montant de 5.104 €. Il est proposé un cofinancement dans le cadre de la convention entre l'Etablissement public Loire et la Région Centre.

#### **3. Université de Tours - « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD»**

Ce projet a comme objectif la rédaction d'un manuscrit pour publication comme monographie interdisciplinaire du continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire dans la collection « Mer et Océan », Éditions HERMES. A travers des disciplines variées et avec la contribution des équipes de recherche ligériennes. Cet ouvrage fera la synthèse des recherches menées et soutenues dans le cadre des différentes phases du Plan Loire.

Le financement demandé à l'Etablissement public Loire est de 50%, soit 13.642 €.

#### **4. Association Agréée interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin de la Loire et des cours d'eau Bretons – AAIPPBLB : « Suivi 2014-2015 de la migration des anguilles d'avalaison du bassin de la Loire**



Là encore, c'est un projet qui est soutenu régulièrement par l'Etablissement public Loire depuis plusieurs années.

La demande de subvention est à hauteur de 5%, soit un montant de 9.980,67 €.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Monsieur ROSSIGNOL pour ces 4 présentations très synthétiques de ces rapports.

Est-ce que cela appelle chez vous des remarques particulières ? Je vous propose, si vous êtes d'accord, qu'on puisse voter les quatre délibérations ensemble.

S'il n'y a pas d'avis différent, je vous propose d'approuver ces quatre projets d'études.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## **11. Réalisation des opérations de repeuplement en saumons 2014-2015**

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Il s'agit d'un point d'information.

Opérations 2014

#### Capture des géniteurs

Cette opération consiste à produire et déverser en divers lieux du bassin de la Loire des juvéniles de saumon dont le comportement se rapproche au maximum de celui de saumons sauvages nés dans le milieu naturel et en minimisant le risque de dénaturation génétique.

Elle est réalisée par un prestataire : le Conservatoire National du Saumon Sauvage, qui dispose d'un pôle de reproducteurs de souche « Loire-Allier » et qui a procédé aux trois grandes opérations constituant le repeuplement :

- La capture des géniteurs
- La stabulation, la reproduction et la production d'œufs, d'alevins et de smolts
- Les déversements (œufs, smolts et alevins)

Chacune de ces opérations a fait l'objet de vérification par les services de l'Etablissement public Loire, ceux de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et des animateurs SAGE Arroux Bourbince et Haut-Allier.

#### Financement de l'opération en 2014

En application de la loi de finance de 2014, le taux de TVA de l'opération a été porté de 7% à 10% pour la partie marché.

Le plan de financement a été révisé en conséquence et l'ensemble des cofinanceurs ont donné leur accord sur ce nouveau plan de financement.

#### Financement 2015

La continuité de l'opération implique que la tranche 2015 du marché soit notifiée fin 2014 et donc que les financements nécessaires aient été acquis préalablement. Cela, afin de préserver la sécurité juridique comme financière du portage de cette opération.

L'Etablissement n'ayant aucune visibilité sur les modalités d'intervention au titre d'un plan Loire IV (s'agissant en particulier des taux de financement et de la nature des dépenses éligibles au POI

comme à un CPIER) et n'étant donc pas en mesure de solliciter une demande de subvention dans ce cadre, il a, par courrier en date du 23 juillet dernier dont copie est jointe à la note du Comité, sollicité la DREAL Centre, pilote du plan saumon, afin d'obtenir un éclairage sur les modalités de traitement administratif du dossier de demande de subventions pour l'année 2015.

Dans sa réponse du 18 septembre, dont copie est également jointe, la DREAL Centre fait savoir :

- Que l'opération peut être engagée avant son instruction en comité de programmation prévu en mars 2015, les règles de financement du FEDER permettant de financer un projet engagé tant qu'il n'est pas terminé.
- Qu'elle saisit en parallèle l'Agence de l'Eau afin de savoir, dans le cas où la validation des documents contractuels du plan Loire IV serait reportée, si un financement exceptionnel et transitoire pourrait être accordé pour couvrir la part FEDER.

Sur ce dernier point, on indiquera que l'Etablissement avait anticipé ce cas de figure en sollicitant, dès le 10 septembre dernier, l'Agence de l'Eau sur cette possibilité de majoration exceptionnelle de son aide.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Sur ce dossier-là, est-ce qu'il y a des remarques particulières ?

Si j'ai bien compris, on n'a pas les financements encore clairement affichés, c'est ça ?

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

2014 n'est pas encore terminée. Mais le fait est que nous n'avons pas encore de confirmation sur le bouclage du financement.

La situation devrait pouvoir être débloquée d'ici la fin de l'année et c'est pour cela que ces démarches ont été entreprises.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Allez-y, je vous en prie, continuez.

### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Sur la question du Programme Interrégional FEDER : vous le savez, ce sont les Régions qui en ont la gestion, donc la Région Centre coordonne un ensemble de régions et la version finale, version IV, vient après négociation d'être envoyée à la Commission et donc elle ne changera vraisemblablement pas. Je garde vraisemblablement mais tous les gens qui ont négocié sur ces sujets-là savent que c'est rare que la version IV ne soit pas in fine adoptée. Donc elle sera adoptée. Dans ce cadre-là, l'action en question, qui est une action récurrente, est prévue dans la programmation du PO et sera au taux de 35%. Simplement, on n'a pas encore ouvert complètement l'instruction. En effet, on aura la gestion seulement à partir de janvier 2015 mais cela étant, si on reçoit une demande, on en accusera réception immédiatement et la probabilité que cela ne marche pas est quand même extrêmement faible. Moi je comprends l'idée de se sécuriser du côté de l'agence de l'Eau mais en même temps je ne voudrais pas qu'on sécurise trop du côté de l'agence de l'eau qui va par ailleurs être beaucoup sollicitée et, dans la mesure où on a demandé sur du PO, il faut vraiment de toute manière que la priorité soit sur financement récurrent, comme le financement précédent, et donc à 35% par le PO. En tous cas, nous c'est dans cette optique-là qu'on instruira et donc on souhaite absolument que ça soit le plan de financement qui est indiqué ici qui soit respecté et on demande absolument à l'agence de l'Eau de ne pas trop se positionner tout de suite sinon on va déséquilibrer tous les projets qui ont été faits. Donc, on ne peut pas donner une garantie – on n'est pas encore autorité de gestion, on le sera dans deux mois, mais on a absolument l'intention d'aller vite, de ne pas reperdre une année supplémentaire. C'est indiqué dans la délibération qu'un premier comité dès mars 2015 et il est

donc extrêmement important qu'on reçoive toutes les demandes le plus vite possible parce qu'on n'a pas l'intention de traîner sur ces questions-là.

Donc grosso modo, je comprends la demande de sécurité mais honnêtement cela m'étonnerait qu'on en ait vraiment besoin.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions, Gilles. Tu es assureur de profession ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Non, pas vraiment. Et si ça peut vous rassurer, je suis en général assez sceptique.

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Egalement une information sur l'audition migrateurs qui s'est tenue. Une première audition «Poissons migrateurs» s'était tenue à Orléans en 2009. Dans le but d'échanger sur les résultats des projets de recherche/données consacrés à cette thématique, l'Etablissement a organisé la seconde édition de l'audition « Poissons migrateurs » le 1er octobre dernier à Orléans. Cette audition a été présidée par Jean-Pierre BERTON, Vice-président du Conseil Scientifique du plan Loire III.

Je vous ai distribué également la plaquette « Actu'Migrateurs », réalisée par l'Etablissement et diffusée à l'occasion de l'audition migrateurs, qui présente les interventions de l'Etablissement comme maître d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons, service instructeur et cofinancier de différents projets de recherche et de données sur les poissons migrateurs. Une partie est également consacrée à la présentation de ses actions en faveur de la restauration de la continuité écologique.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas de remarques particulières sur ce point d'information ?

S'il n'y en a pas, on passe maintenant au point suivant.

### **12. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Allier aval**

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

L'Etablissement a été saisi par Monsieur Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval pour avis sur le projet du SAGE Allier aval.

Le périmètre de ce SAGE, fixé par arrêté préfectoral le 10 janvier 2003, concerne une superficie de 6 344 km<sup>2</sup> ce qui en fait l'un des plus importants du bassin Loire-Bretagne. Le bassin versant de l'Allier aval s'étend sur 5 départements et 3 régions. Il est rappelé que le Comité syndical de l'EP Loire, lors de sa réunion du 12 mars dernier, a émis un accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE du SAGE Allier aval du 25 février 2014 pour assurer le portage du SAGE lors de sa mise en œuvre.

Les différents avis sur ce SAGE :

Le comité de bassin Loire-Bretagne a rendu un avis favorable au projet de SAGE Allier aval assorti de deux recommandations concernant les efforts de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et la préservation et la gestion des zones humides

Le COGEPOMI, le comité de gestion de poissons migrateurs, a donné un avis favorable et sans réserves.

Les propositions d'observations de l'Etablissement public Loire sur le projet de SAGE ont été construites tout d'abord en saisissant les collectivités membres concernées par cette procédure et, à la date d'aujourd'hui, 2 avis ont été recueillis, avis favorables : celui du Département de l'Allier et celui de Région Centre, assortis de certaines observations.

Par ailleurs, les services de l'Etablissement ont réalisé une lecture de ce SAGE par le prisme des missions de l'Etablissement, d'une part, et ensuite une lecture plus technique. Par rapport au prisme des missions de l'Etablissement a été regardé ce qui concernait la gestion des étiages de l'Allier, en lien notamment avec le rôle de soutien d'étiage du barrage de Naussac. Au titre des inondations, par rapport aux actions qui sont menées par l'Etablissement public Loire sur ce territoire là, ont notamment bien été intégrées dans le projet de SAGE les éléments liés à l'étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) du risque d'inondation sur le bassin de l'Allier, porté par l'Etablissement en 2011. Et d'ailleurs, le SAGE prévoit de réaliser certaines des actions proposées à l'issue de cette étude et au titre de la Recherche/Données/Information également.

Un autre point : l'aménagement et la gestion des eaux. L'Etablissement assure également le portage de la mise en œuvre du SAGE Sioule, procédure voisine du SAGE Allier aval avec lequel ce dernier se doit d'être cohérent. Il est noté que les préconisations et recommandations faites dans le SAGE Allier aval sont en cohérence avec les enjeux et objectifs fixés par le SAGE Sioule, ainsi que cela avait été présenté au Comité syndical le 29 juin 2012, lors de l'examen du projet de SAGE Sioule. Concernant le maintien de la biodiversité, l'Etablissement assure sur ce territoire la maîtrise d'ouvrage des opérations de repeuplement en saumons. Le SAGE Allier aval au travers de son PAGD reprend les grandes orientations du PLAGEPOMI 2014-2019 et identifie bien l'axe Allier comme un axe migratoire important pour les poissons. Il est donc considéré que ces mesures, en contribuant à la restauration du biotope, s'inscrivent en complémentarité à l'action menée par l'Etablissement.

Lecture technique : Il est à noter que le PAGD prévoit que l'Etablissement public Loire soit la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

En conclusion de ces éléments, il est proposé de demander au Président de transmettre la présente note au Président de la CLE du SAGE Allier aval.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Président, avez-vous un complément d'information à apporter ?

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Des informations, oui on peut en apporter suffisamment. Je voudrais tout d'abord dire que je suis tout à fait d'accord avec la synthèse de l'Etablissement public Loire qui est très complète et très détaillée. Tous les termes employés, tout ce qui est dit me convient très bien. Pour la poursuite du déroulement, ce sont des choses qui sont très longues, très lourdes. On finira peut-être par aboutir d'ici la fin 2015 mais on travaille là-dessus depuis début 2006 (j'avais été élu Président en 2005), donc ça fait déjà quelques années. On ne peut pas aller beaucoup plus vite.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu une grosse participation de tous les acteurs du terrain, parce qu'on a un territoire où il y a beaucoup de pression, tout de même : agricole, industrielle, alimentation d'eau potable en premier et puis touristique également. Il y a une bonne participation également des chambres d'agriculture : l'Allier, qui a été leader avec des gens très représentatifs, qui sont venus nous aider et qui ont très bien collaboré. Ce qui n'est pas bien facile dans ces cas-là puisqu'il y a des positions antagonistes et puis les pressions environnementales ont toujours été très présentes, ce qui a permis d'aboutir à quelque chose qui est un compromis – je crois que c'est surtout ce qui est recherché – et la conclusion a été que, quand on va passer en CLE – on a eu 2

abstentions seulement, de personnes qui étaient, je dirais, mal informées ; mais enfin elles se sont abstenues simplement – c'était un avis qui portait sur un territoire très limité et cela n'a pas une très grande importance. Les chambres consulaires en général se sont prononcées favorablement ainsi que les associations environnementales. Bon, ce n'est pas trop mal. Et puis quand on présente dans différentes assemblées, cela s'est très bien passé aussi. Les principales régions étaient : l'Auvergne, qui a une grande partie du territoire ; les Départements de l'Allier et du Puy de Dôme ; les autres avaient des territoires beaucoup plus réduits. On a des avis favorables avec réserves, quelques-uns, mais qui ne sont pas non plus inutiles, cela permet d'améliorer les choses. Il y en a avec remarques, simplement, comme le Comité de bassin qui a eu quelques remarques je crois, mais qui sont tout à fait constructives. Voilà, il y a peu d'avis réservés, quelques-uns par intérêts personnels (quand on a une carrière, certains ont envie d'y faire un plan d'eau pour faire de la moto ou de la moto cross, c'est normal qu'ils aient des réserves là-dessus), donc c'est tout à fait logique. On n'a pas d'avis défavorable, sauf des collectivités qui ne sont pas (*enregistrement inaudible*) J'en ai eu un, je me rappelle, d'une commune, parce qu'on ne sait pas à quoi ça sert ! Je comprends mais ce n'est pas ce qui va modifier notre travail.

Voilà. Donc j'espère qu'il pourra aller jusqu'au bout comme ça et je compte sur l'EPL pour le porter ensuite, qui est la seule structure qui peut le porter réellement. J'espère que notre collaboration sera fructueuse, enfin pas forcément la mienne, mais celle des gens qui sont à la tête du SAGE.

Et il y a un rapport, après, un contrat territorial sur l'Allier porté par la Région Auvergne qui va bien dans la complémentarité.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Sur cette présentation, est-ce que cela appelle de votre part quelques précisions ou compléments ?

#### **INTERVENTION DE M. ASSEZAT**

Je me présente, puisque je suis arrivé en retard (j'ai voulu venir à pied !) : Georges ASSEZAT, vice-président du SICALA Haute-Loire.

Effectivement, lors du dernier Comité syndical, on a donné un avis sur le SAGE Allier aval, avec une présentation par une personne de la CLE qui est venue devant l'assemblée. Il y a eu un avis favorable mais avec un gros débat sur le problème de mobilité qui est prévue, qui pose des problèmes importants sur les captages d'eau potable, surtout. C'est ce qui a été soulevé dans le débat, et ça a été inscrit dans l'avis du SICALA, c'est cette réserve sur les problèmes que posent les captages et les zones agricoles qui sont touchées par l'Allier.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Il faut bien que l'Allier puisse s'étendre sur quelque chose. Donc si ce n'est pas sur le domaine agricole, c'est sur les villes. Et pour ce qui est des captages, quand il y a des champs de captages très importants qu'on n'a pas les moyens de remplacer, de faire ailleurs, on les a sortis du champ d'extension. Par contre, quand il y a des captages isolés, on s'est permis de dire qu'un effort pourrait être fait pour les reporter un peu plus loin. Notre position était là : tout ce qui était « zones habitées », on a absolument tout autorisé à protéger. Par contre, (*enregistrement inaudible*) septentrional, si c'est pas sur des terres agricoles, je ne sais pas où c'est.

C'est important qu'il puisse s'étendre pour la vie de l'Allier mais pas seulement pour ça : pour limiter les inondations également, parce que si vous canalisez, à force de canaliser on finit par faire un fossé déversoir d'orage qui rentre dans les villes, alors que s'il peut s'étendre dans les champs en amont, ce n'est pas plus mal, cela peut favoriser l'écoulement des eaux et donc d'éviter les problèmes en ville. Donc il n'y a pas cinquante solutions mais je peux vous garantir que sur le domaine du champ d'extension de l'Allier, on a sorti tous les bourgs et toutes les villes et tous les champs de passage importants.

Il y a eu des débats très importants là-dessus mais notamment les remarques qu'on a eues venaient effectivement de l'aval du département de la Haute-Loire qui avait peur pour ses champs.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions.

On a eu le plaisir la semaine dernière de rencontrer les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement. Je pense que c'était des échanges vraiment intéressants et utiles.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **13. Point d'information sur le projet de contrat territorial Val d'Allier**

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Par courrier en date du 17 juillet dernier, la Région Auvergne, en tant que structure coordonnatrice de la rédaction du contrat territorial sur l'axe Allier aval, a adressé à l'Etablissement une note descriptive accompagnée d'un questionnaire l'invitant à se prononcer sur l'intérêt d'un tel projet ainsi qu'à préciser les actions qu'il pourrait être amené à mettre en œuvre sur le territoire concerné.

L'Etablissement a relevé en réponse que ce contrat représenterait « une opportunité supplémentaire de mettre en œuvre les actions recommandées dans le projet de SAGE Allier aval validé par la commission locale de l'eau le 19 février dernier ».

Les résultats de cette consultation ont été présentés, le 6 octobre dernier, au comité technique élargi en charge du suivi de ce projet de contrat. Lors de cette même séance ont été précisés le calendrier prévisionnel (signature prévue en juillet 2015) ainsi que les premiers éléments concernant le portage de ce contrat en phase de mise en œuvre avec une légitimité accordée à l'Etablissement pour assurer le rôle de structure porteuse.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette précision qui vise à associer notre Etablissement pour porter ce projet de la Région Auvergne.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

C'est vrai que ce contrat territorial est très important pour la suite du SAGE puisque le SAGE n'est pas une fin en soi, il faut faire quelque chose derrière. Alors on a beaucoup de contrats territoriaux sur les affluents – je ne parle pas de la Sioule ou de la Dore – dans le Puy de Dôme, on a actuellement 18 contrats territoriaux en phase opérationnelle ou en préparation. Le Département de l'Allier est malheureusement un tout petit peu plus en retard et va rattraper. Donc sur les affluents, on est bon et on a engagé des démarches ; par contre sur l'Allier, il n'y a rien ce qui est un peu dommage et sûrement là qu'il y a des inventions à faire, et donc la Région Auvergne a pris le taureau par les cornes – c'est un petit peu leur rôle aussi – et ils ont préparé ce contrat.

#### **INTERVENTION DE M. MAMAN**

Ce contrat territorial suit le contrat territorial 2008-2012 qui a été engagé dans le cadre du plan Loire sur l'axe Allier. Il a été porté par différents maîtres d'ouvrage. C'était un peu plus difficile.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Il y a encore beaucoup de choses à faire ne serait-ce que le problème des carrières abandonnées.



## **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci.

### **14. Etat d'avancement du projet de création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare**

## **INTERVENTION DE M. EUDE**

En 2009, le Comité syndical de l'Etablissement a décidé de conserver les terrains du site de Serre de la Fare dans le but de préserver la possibilité d'une gestion globale du site. Plusieurs rencontres annuelles réunissant les différents partenaires et autres parties prenantes se sont tenues à partir de 2010, au Puy-en-Velay. C'est dans ce cadre qu'a émergé le projet de création d'une réserve naturelle régionale.

En 2012, l'Etablissement a donné son accord de principe à la création d'une réserve naturelle sur le foncier dont il est propriétaire sur le site de Serre de la Fare, sur un périmètre restant à convenir avec les acteurs plus particulièrement concernés.

Un dossier de candidature a alors été déposé auprès de la Région Auvergne en janvier 2013. Après réception d'un avis favorable en avril 2013, l'Etablissement s'est engagé dans un processus de concertation renforcée et la rédaction du dossier de classement.

En raison de la tenue en 2014 des élections municipales, il a été convenu de suspendre temporairement la démarche. Elle a été reprise depuis cet été et se poursuit actuellement avec notamment l'organisation, sur site, le 17 septembre dernier, d'un temps d'échanges avec les élus des communes directement concernées, associant également les représentants de la Région Auvergne, en l'occurrence Monsieur CHAPAVEIRE et Monsieur BOUCHARDY, et du Département de la Haute Loire, en l'occurrence Monsieur JOUBERT. Cette réunion, à l'initiative de l'Etablissement, a également été l'occasion de rappeler que la création d'une telle réserve naturelle relevait d'une démarche volontaire et par surcroît concertée.

Le dossier de classement, dont le dépôt est prévu pour la fin de l'année 2014, précisera les éléments de diagnostic, les grandes orientations de gestion définies lors des réunions de concertation ainsi que le périmètre de la réserve qui devrait comprendre les parcelles de l'Etablissement ainsi que celles des propriétaires ayant donné leur accord. Pour information, sur 189 propriétaires privés sollicités, 117 ont déjà fait part de leur avis et, parmi eux, représentant la plus grande superficie, 56 sont favorables au projet.

Concernant le point particulier de la gestion de la future réserve naturelle régionale, l'Etablissement, a marqué sa volonté de ne pas se désengager de sa gestion dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les acteurs locaux impliqués.

Lors de cette réunion qui s'est tenue à Chadron, en Haute-Loire, le Vice-président de la région Auvergne et Monsieur CHAPAVEIRE, qui représentait l'Etablissement, ont surtout insisté sur le fait qu'il s'agissait là d'une démarche strictement volontaire et que donc elle ne faisait porter aucune exigence ou obligation sur quelques propriétaires que ce soit qui ne l'auraient pas consenti.

## **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci pour cette information. Avez-vous des commentaires particuliers à faire ?

## **INTERVENTION DE M. ASSEZAT**

Simplement, parce que j'habite tout près : actuellement, il y a une forte levée de bouclier des élus du secteur ; il y a eu d'autres réunions après le 17 septembre et une association s'est je crois constituée. Ce qui motive les élus de ce secteur, c'est le fait qu'on est dans un secteur aujourd'hui

tout à fait naturel et protégé et que là on veut laver plus blanc que blanc. Et je pense qu'il y a d'autres priorités – enfin c'est ce que j'ai pu entendre – mais aujourd'hui il y a des problèmes économiques ou financiers et il y a des dossiers beaucoup plus importants que celui-là à traiter. Je vois où se trouve le secteur, ce sont des bois, les gens ne savent même pas où se trouvent leurs parcelles ; il y a des parcelles d'ailleurs dont la SAFER est encore propriétaire, qui n'ont pas été payées, enfin c'est très compliqué. Je connais bien puisque ma mère est née dans ce secteur et c'est un débat.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

En quoi cela gêne-t-il les élus ?

#### **INTERVENTION DE M. ASSEZAT**

Il faut prendre l'histoire du coin : il y a eu le débat sur Serre de la Fare, il y a eu le débat après avec Chadron qui se termine bien, qui se fait bien ; je pense que les élus veulent arrêter là : aujourd'hui la Haute vallée de la Loire est bien protégée, elle est sauvage, arrêtons d'en rajouter.

Je n'ai pas participé à toutes les réunions, j'ai eu des échos d'ici et là.

#### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Président, je voulais demander : à Serre de la Fare, les terrains qui sont toujours propriété de l'EP Loire sont-ils entretenus ou sont laissés à l'abandon ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Selon les cas de figure, les terrains sont actuellement soumis à des propositions d'exploitation dans le cadre d'une convention avec la SAFER. Pour tout ce qui est exploitable aujourd'hui, il faut des exploitants pour exploiter et ils sont effectivement mis à disposition.

Pour ce qui concerne la partie forestière, et c'était l'objet de cette question-là, la partie qui pourrait éventuellement être reconquise en exploitation, le projet de réserve naturelle régionale permet la reconquête ; par contre, la partie qui ne présente pas d'intérêt sous cette forme-là, serait gérée, et c'est la proposition en évolution libre.

Pour revenir sur les réunions que vous évoquez, celle qui s'est tenue à Chadron avec des représentants de l'Etablissement, de la Région Auvergne et du Conseil Général de la Haute-Loire a été l'occasion de rappeler aux élus le caractère volontaire de l'adhésion au projet. Cela étant, nous faisons comme tout le monde et nous lisons les articles de journaux. Nous avons bien noté que : « Brignon ne veut pas d'une classification en réserve naturelle qui ne servira à rien », comme l'estime Grégory BONNAUD, président de l'association d'opposants. Et que sur l'Eveil, il est rajouté : « Il va se constituer une association disant « non à la réserve » en précisant « à l'approche des élections régionales de 2015, on entend tout mettre en œuvre pour que ce projet occupe le centre des débats électoraux ». La réunion qui s'est tenue à Chadron avait pour objectif de rester très factuel comme cela a été précisé dans l'exposé. Pendant la période des élections, le processus de la démarche a même été stoppé pour éviter toute suspicion.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On reparlera.

Il n'y avait pas de délibération sur ce point-là, on passe au point suivant.

### **15. Attribution d'une subvention « Patrimoine »**



### **INTERVENTION DE M. COLIN**

L'Etablissement a été sollicité par la Fédération des Maisons de Loire de la Région Centre qui a élaboré pour l'année scolaire 2014-2015 un projet qui vise à renforcer la culture du risque inondation en proposant gratuitement des modules de sensibilisation aux élèves de CM2 dont l'école est sur une commune située en zone inondable de la Loire en région Centre.

Le Bureau du 7 février 2014 avait déjà accordé une subvention pour la partie concernant l'année 2014 et la Fédération nous sollicite cette fois pour la partie concernant l'année 2015, pour un financement à hauteur de 5.117 €, amenant la subvention totale pour l'année scolaire 2014-2015 à un montant total de 16.497 €.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci pour ce financement supplémentaire de 5.117 €.

Y a-t-il des observations, des remarques particulières ?

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Simplement indiquer que notre collègue qui anime la plate-forme « Patrimoine » avait utilisé hier cette opération-là à titre d'exemple des opérations qui ont reçu des cofinancements dans le cadre du plan Loire.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. Attribution de subventions « Classes Loire »**

### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Depuis la dernière réunion du 4 juin, l'Etablissement a été sollicité pour 10 projets de classes Loire, donc sur des projets pédagogiques portés par des écoles ayant pour thème la Loire ou ses affluents. La note reprend un tableau avec les 9 écoles qui ont sollicité un financement pour un montant total de 4.500 €.

Tous ces projets rentrent dans au moins 2 de ces critères et donc pour lesquels les services proposent de retenir la subvention.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Vous avez le tableau sous les yeux. Je vous propose de l'adopter collectivement si vous êtes d'accord.

### **INTERVENTION DE M. ASSEZAT**

Je découvre. Ce sont des subventions de quel niveau ?

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Par école.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On est toujours interrogatif sur un financement à hauteur de 2% d'un montant de 18.300 €. C'est vrai que ça interroge, évidemment.

### **INTERVENTION DE MME VITTAZ**

Il y a eu conditions particulières pour ces dossiers Classes Loire ?

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Il y a un règlement d'intervention. On pourra vous le communiquer si vous le souhaitez.

Très bien. Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

## **17. Attribution de crédits de report**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Le premier point concerne la correction d'une erreur matérielle de la délibération n°14-91 du Comité syndical du 4 juin 2014, affectant un financement de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire Moyenne, à hauteur de 20 058 €, au lieu de 25 058 € conformément à ce qu'indiquait la note présentée en séance.

La délibération proposée ce jour vient corriger cette erreur matérielle.

Le second point concerne l'affectation de crédits de reports. Conformément aux délibérations du Comité syndical relatives aux crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », les demandes présentées sont conformes à ces principes d'affectation des crédits.

Pour le Département de Maine et Loire, il s'agit d'un montant de 47 920 € pour l'étude de restauration de la continuité sur le Loir.

Pour le Département d'Indre et Loire, il s'agit respectivement d'un montant de 12.000 € pour le financement de l'étude géomorphologique de l'axe Cher dans sa traversée tourangelle et un montant de 60 000 € pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilités aux inondations.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions. S'il n'y a pas de demande de complément d'information, je vous propose d'adopter les deux délibérations collectivement.

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Monsieur le Directeur, vous avez parlé de crédits sur Chambonchard. Est-ce qu'il y a encore des reliquats de crédits pour l'entretien soit du bâti, soit des ponts qui sont restés comme ça en plan ? Parce que le Conseil Général de l'Allier est venu nous voir et apparemment il n'y a pas trop de sous. Je demande aujourd'hui s'il y avait un reliquat pour l'amélioration de la sécurité.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Les reliquats qu'il y a sont ceux qui sont à disposition des collectivités concernées. Donc, lorsque le Conseil Général de l'Allier dit qu'il a épuisé ses reliquats de crédits, cela veut dire que l'enveloppe est à 0.

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Donc les communes ne pourront rien percevoir. Par contre, on nous dit que les ponts sont de la responsabilité des communes et non pas du Conseil Général. C'est pour cela que je voulais vous en parler.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

## **18. Gestion du patrimoine foncier**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Site du Veudre - Demande de renouvellement de bail à un exploitant agricole

Il s'agit d'un bail rural signé pour une durée de 10 ans. Ce bail, conclu en 2003, permettait la mise en culture des parcelles louées dans le cadre de l'installation de l'exploitante. Or, en 2009, l'Etablissement a sollicité le concours technique de la SAFER lors du renouvellement de la convention afin que celle-ci intègre de nouvelles exigences environnementales compte tenu de la situation du site en zone Natura 2000, de son intérêt environnemental et de sa grande richesse d'un point de vue de sa biodiversité.

Cela imposait aux bénéficiaires des parcelles, entre autre, à reconverter à moyen terme les surfaces cultivées en prairies.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation de Madame ANDRE conformément à la convention technique renouvelée en mai 2014 entre l'EP Loire et la SAFER Bourgogne qui précise la politique environnementale de l'Etablissement sur le site du Veudre. Madame ANDRE exploite sur le site du Veudre un îlot d'un seul tenant, de grande dimension et facile à cultiver, d'une surface d'environ 40 ha dont 24 ha 73 sont la propriété de l'EP Loire. La SAFER Bourgogne préconise, d'une part, de renouveler le bail de Madame ANDRE en intégrant une clause de remise en herbe définitive des parcelles attribuées au plus tard au 31 décembre 2015 et, d'autre part, autorise Madame ANDRE à positionner ces 24 ha 73 remis en herbe où elle le souhaitera mais de manière fixe, la mise en culture de parcelles non imbriquées permettant ainsi de répondre aux exigences d'une agriculture qualifiée de « moderne ».

Le renouvellement du bail de Madame ANDRE dans les conditions énoncées permettrait donc à la fois de préserver la compétitivité de l'exploitation tout en répondant aux orientations environnementales de l'EP Loire.

Pour information, Monsieur POINSARD qui devait participer à ce Comité a été bloqué au Conseil Général de la Nièvre où il y aurait en ce moment un siège par des exploitants agricoles.

### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Oui, oui, c'est pour ça que je suis là ! Ceci dit je partage tout à fait l'orientation environnementale que préconise la SAFER, bien que la SAFER ne nous communique toujours rien alors qu'il avait été décidé ici de nos informer nous, les maires locaux. Et ça aurait quand même été bien que le maire de la commune de Livry, que je connais bien, vous savez, soit informé !

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

C'est pour cela qu'il est important que vous puissiez être présent.

Y a-t-il des objections ? Des votes contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Site du Veudre - Vente d'une habitation et des parcelles attenantes

Le second point pour le site du Veudre concerne la vente d'une habitation et des parcelles attenantes. En 2008, l'Etablissement avait autorisé la vente d'une habitation à Madame AUPETIT.

En raison de désaccords entre acteurs locaux, il a été convenu de surseoir à l'exécution de cette délibération.

En décembre 2012, Monsieur AUPETIT a renouvelé la demande d'acquérir le bien appartenant à l'Etablissement. Les éléments motivant sa demande sont liés à la situation géographique de la maison et à la sécurité des biens et des personnes. En effet le bien propriété de l'EP Loire est à la fois enclavé et mitoyen de la maison d'habitation de M. AUPETIT. Il est à noter par ailleurs que, malgré les actions d'entretien qui ont pu être réalisées, le bien propriété de l'EP Loire se dégrade fortement d'années en années et menace pour partie l'habitation de Monsieur AUPETIT.

Dans ce contexte, compte tenu à la fois de l'enclavement du bien de l'EP Loire et de son importante dégradation menaçant directement les biens et les personnes de la famille AUPETIT, il est proposé, bien qu'il s'agisse d'une personne privée, d'autoriser la vente de l'habitation et des parcelles attenantes au prix estimé par le Service des Domaines à la seule condition que l'EP Loire ne soit soumis à aucune garantie en cas d'éviction eu égard à l'incertitude quant à la réalisation de l'ouvrage du Veurdre.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Vous savez que cette délibération a été prise, vous le rappelez, le 17 décembre 2008. Je sais, en ma qualité de professionnel, que les accouchements difficiles ont toujours produit les plus beaux bébés, par conséquent je suis persuadé qu'aboutir 6 ans après, c'est sans doute une performance ! Je me réjouis donc, en ma qualité d'élu local, en ma qualité de vice-président de l'Etablissement public Loire que nous ayons enfin entendu et exaucé mes vœux.

Je déplore par contre qu'en l'espace de 6 ans bien sûr le patrimoine ne se soit pas arrangé, ou amélioré, et qu'en plus l'Etablissement public Loire ait perdu quelques milliers d'euros sur l'estimation des Domaines. C'est une simple parenthèse que je tenais quand même à ouvrir et que je referme immédiatement. Ceci dit, merci pour la famille AUPETIT.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Site de Serre de la Fare - Demande de levée de la clause d'inaliénabilité frappant une parcelle transférée à la commune.

Pour ce qui est du site de Serre de la Fare, il s'agit simplement d'une demande de levée de la clause d'inaliénabilité par rapport à une parcelle transférée à la commune de Chadron.

Le Comité syndical de mars 2012 a déjà décidé la levée de la clause d'inaliénabilité sur certaines parcelles transférées afin de permettre à cette commune d'affecter les recettes de leur vente au projet de réhabilitation de Colempce.

La présente demande relative à la parcelle A 723 participant de ce même objectif, il est proposé d'y apporter une réponse favorable.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Sur cet avis favorable proposé, y a-t-il des avis contraires ou abstentions ? S'il n'y en a pas, je vous en remercie.

## **19. Gestion du personnel**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Transformation d'un poste au tableau des effectifs

Suite à la mutation de la chef du service des barrages de Villerest et de Naussac (titulaire du grade d'ingénieur principal territorial) et à l'issue de la procédure de recrutement correspondante, l'ingénieur système en poste à l'Etablissement depuis fin 2008 a été retenu et nommé chef de service à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Afin de pouvoir assurer le recrutement d'un ingénieur pour le remplacer dans ses précédentes fonctions, il est proposé de transformer au tableau des effectifs le poste vacant d'ingénieur principal en un poste d'ingénieur territorial.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions statutaires. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Recrutement d'un apprenti « ressources humaines »

Le second point concerne le recrutement d'un apprenti « ressources humaines » au sein de la direction administrative et financière, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 et pour une année scolaire. Il s'agit d'un apprenti de niveau Master 2 « ressources humaines ».

Cet apprenti aura pour mission de chercher des pistes d'optimisation de l'activité « R.H ». Par ailleurs, il viendra en appui de l'agent en charge des relations humaines particulièrement mis à contribution dans la conjoncture actuelle.

Il est précisé que la dépense correspondante s'inscrit dans le respect du Budget 2014 de l'Etablissement.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Accroissement temporaire d'activités de quatre mois

Le 3<sup>ème</sup> point concerne un accroissement temporaire d'activités de quatre mois dans le cadre du projet de recherche-action « Actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts de changement climatique ».

La dépense correspondante s'inscrit là encore dans le respect du Budget 2014 de l'Etablissement.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Monsieur le Directeur. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

## **20. Calcul du taux 2014 de la redevance soutien d'étiage**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Par délibération du Comité syndical du 4 décembre 2013, le montant de la redevance soutien d'étiage pour l'année 2014 a été fixé à 3.842.858 €.

Il est à noter que l'évolution depuis 2007 du montant de la redevance s'inscrit entre un minimum de 3.773.200 € (2009) et un maximum de 3.885.500 € (2010), soit un écart de seulement 112.300 €, représentant moins de 3% de variation. Pour mémoire, le taux unique au m3 est fixé comme suit :

Taux (en € /m<sup>3</sup>) = Redevance (en €) / Assiette (en m<sup>3</sup>) pondérée des trois coefficients.

Sur la base de ce calcul, pour 2014, le taux est donc fixé à 0,0106119.

Pour information, la maîtrise de l'évolution du montant de la redevance est liée au fait que le comité des usagers de soutien des étiages joue un rôle extrêmement important pour permettre à chaque fois qu'il y a une variation du montant des travaux le lissage dans le temps d'un certain nombre d'opérations et d'autre part accepter le principe qu'à chaque fois qu'il était possible de dégager une marge de manœuvre, immédiatement on mobilisait cet argent-là pour les prévisions pour gros travaux des ouvrages concernés. Ce qui fait qu'aujourd'hui, le bon fonctionnement du comité permet de déboucher sur cette situation qui est saine. La seule chose que nous ne maîtrisons pas, ce sont les évolutions de type législatives ou réglementaires qui pourraient éventuellement susciter des opérations, des travaux, pour des raisons de sécurité ou autres éventuellement. Il s'agit quand même d'ouvrages pour lesquels la moindre intervention peut rapidement coûter très cher.

#### **INTERVENTION DE M. PELLETIER**

Auprès de qui cette redevance soutien d'étiage est-elle appelée ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Auprès des bénéficiaires du soutien d'étiage : les agriculteurs, certaines collectivités et surtout les industriels ; le principal contributeur est EDF.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

### **21. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2014**

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires.

Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Les dépenses proposées sont totalement financées par redéploiement et par inscription du FCTVA perçu (années 2011 et 2012) pour les ouvrages.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit principalement d'inscrire les dépenses liées aux travaux de réparation du pont roulant pour 100.000 €.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit principalement de conforter de 838.600 € la provision pour gros travaux, dans la même logique que celle que j'ai exposé dans le point précédent, et d'inscrire une provision de 62 702 € pour risque de reversement de trop perçu de subvention suite à une décision considérant, a posteriori, comme temporairement inéligibles certaines dépenses pourtant réalisées conformément à l'opération programmée.

## Prévention et réduction du risque inondation

Abstraction faite de la suppression du financement par voie de subvention qui avait initialement été envisagée pour une mission Allier, ainsi que de la réduction des crédits mobilisés par la Région Centre pour la restauration du lit et le renforcement des levées, il s'agit pour l'essentiel de l'ajustement des crédits nécessaires sur l'exercice 2014. A cet égard, relativement à l'étude des Vals du Giennois, on signalera l'inscription de 27.000 € de dépenses correspondant aux deux avenants exposés précédemment, dans l'enveloppe toutefois du plan de financement initial.

## Stimulation de la Recherche/Données/Information

Sur le volet stimulation de la Recherche/Données/Information, seul un redéploiement de crédit est effectué, afin d'assurer une réimputation de crédits relative à l'opération « Actualisation/activation de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique ».

## Aménagement et gestion des eaux

Au-delà de l'ajustement à la baisse de crédits, en particulier du fait de l'impossibilité d'engager certains d'entre eux à raison d'éléments extérieurs à l'intervention de l'Etablissement, les inscriptions de crédits correspondent pour l'essentiel à la réalisation de l'opération relative à la restauration de la continuité écologique sur le Loir dans le Département du Maine et Loire, en application de la délibération du Bureau du 7 février dernier et à la prise en compte de l'augmentation de la TVA sur le marché de préservation et restauration des espèces de poissons migrateurs, tel que cela a été évoqué dans un point précédent.

## Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Les 205.300 € de crédits correspondent à l'affectation du FCTVA perçu suite à l'acquisition des locaux. La mobilisation de l'intégralité de ce montant est envisagé à hauteur de :

- 105.300 € afin de constituer une provision pour risque et charge permettant de faire face à d'éventuelles dépenses liées à l'évolution du bâtiment, sachant que la fin du délai de garantie débute en novembre 2014,
- 100.000 € afin d'assurer le financement du marché relatif à la remise aux normes du système informatique de l'Etablissement, étant précisé que les serveurs, ordinateurs, système de sauvegarde, etc. datant de plus de 10 ans, l'investissement proposé devrait permettre de rationaliser, sécuriser et fiabiliser 30 ans de données, tout en permettant aux agents de bénéficier d'outils de travail efficaces.

C'est dans ces conditions que l'application des dispositions évoquées conduit aux 4 propositions de délibérations suivantes :

- approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 – budget principal
- approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 – budget annexe
- constitution de la provision semi-budgétaire 2014 pour le budget principal
- constitution de la provision semi-budgétaire 2014 pour le budget annexe

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Très bien. Vous avez pris connaissance donc de cette décision modificative et de ces propositions d'ajustements.

Avez-vous des demandes de précisions sur ce qui vous a été présenté par Monsieur le Directeur ou des compléments d'information à obtenir ?

Il n'y en pas.

Je vous propose d'adopter ces délibérations.



Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 – budget principal

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 – budget annexe

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

Constitution de la provision semi-budgétaire 2014 pour le budget principal

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

Constitution de la provision semi-budgétaire 2014 pour le budget annexe

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

Je vous remercie.

## **22. Point d'information sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 crée une compétence communale en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), au 1er janvier 2016.

La réunion du Comité syndical du 4 juin dernier avait été l'occasion d'évoquer le projet de décret, publié depuis lors au Journal Officiel, fixant les modalités de désignation des membres des missions constituées dans chaque bassin par le préfet coordonnateur afin d'accompagner la prise de compétence GEMAPI et les modalités de fonctionnement de ces missions. C'est dans ce contexte que le Président de l'Etablissement avait été mandaté pour faire part au préfet coordonnateur du souhait d'être membre de la mission d'appui technique pour le bassin de la Loire et ses affluents. Le courrier adressé en ce sens le 20 juin a fait l'objet d'une réponse d'attente en date du 5 août.

Par ailleurs, deux projets de texte ont été soumis dans le courant de l'été à une consultation publique. Il s'agit : d'une part d'un projet de décret relatif « aux établissements territoriaux de bassin et aux établissements d'aménagement et de gestion de l'eau » ; d'autre part, d'un projet d'arrêté relatif « à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement territorial de bassin ».

Dans un courrier en date du 8 août dernier, adressé au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le Président de l'Association française des EPTB a estimé opportun d'indiquer que les craintes formulées depuis plusieurs mois maintenant n'étaient toujours pas levées. Je cite : « Il semble que le dispositif juridique proposé puisse entraîner des réorganisations qui n'aillent pas dans le sens d'une amélioration mais d'une déstructuration des outils qui fonctionnent aujourd'hui. Il semble également indispensable que le gouvernement affiche clairement que les EPTB sont des outils sur lesquels l'Etat s'appuie, avec lesquels il travaille en partenariat étroit, et qu'il incite fortement les collectivités locales à assurer une gestion globale et cohérente à l'échelle des bassins hydrographiques. »

Ces éléments sont explicités dans la note présentant les principaux constats et propositions formulées pour parvenir à la mise en place d'organisations adaptées aux différents contextes territoriaux et en capacité de répondre aux enjeux.



A cet égard, on rappellera simplement la proposition de l'Etablissement qu'une simulation soit faite sur son territoire d'intervention, afin d'identifier les principaux écueils qui pourraient être rencontrés. L'importance des conséquences du passage d'une compétence facultative et partagée des collectivités à une compétence obligatoire, et donc exclusive, dévolue au bloc communal milite également en faveur de l'organisation – la co-organisation avec l'Etat –, si possible dès novembre, d'une réunion d'information et d'échange des collectivités plus particulièrement concernées à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents.

Pour ce qui concerne l'Etablissement, le travail conduit actuellement consiste d'une part à essayer de classer ces interventions en distinguant ce qui est GEMAPI et de qui est hors GEMAPI, à commencer bien entendu par ce qui concerne les ouvrages de Naussac et de Villerest qui, à la lecture d'un certain nombre de dispositions, pourraient tout à fait être considérés comme se situant hors GEMAPI ; mais l'exercice doit se poursuivre avec la totalité des interventions dans un contexte où, d'une intervention à l'autre, un certain nombre d'appréciations peuvent varier.

Donc, premier travail de fond qui vaut pour l'Etablissement mais pour beaucoup de nos partenaires, par rapport à ce que l'on fait : qu'est-ce qui, semble-t-il, va aller dans la GEMAPI et qu'est-ce qu'il devrait rester en dehors de la GEMAPI. Pour ce qui est des ouvrages, malgré les subtilités, parce qu'il y a des questions liées notamment au lacs, etc., et compte tenu de l'implication de l'Etablissement en faveur des actions de développement touristique et économique sur le lac de Naussac et sur le lac de Villerest, il ne faudrait pas que le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues soient hors GEMAPI, mais que le travail qui est fait pour ancrer les ouvrages sur le territoire, lui, soit dans une compétence qui susciterait d'autres organisations.

Deuxièmement : anticiper les conséquences en termes d'organisation territoriale, j'allais dire dans une démarche qui est assez simple : quels sont les avantages, quels sont les inconvénients ; quelles sont les forces, quelles sont les faiblesses, pour essayer de renforcer les avantages ? Donc là encore, par rapport à l'ensemble des hypothèses d'organisation, de façon à ne pas alimenter la désinformation qu'il pourrait y avoir sur ce sujet, nous avons produit deux documents qui en l'état peuvent être considérés comme faisant référence, l'un qui émane de l'ONEMA et l'autre qui a été présenté au Comité National de l'Eau, produit par nos collègues du ministère de l'environnement. Cela permet de nous en tenir à, j'allais dire, des prises de position faisant foi.

Bien entendu, tous les éléments ont été joints à la note.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Donc un point d'information. On est encore sur des choses qui ne sont pas complètement stabilisées, évidemment, et dont on perçoit bien qu'elles peuvent impacter les missions de l'Etablissement et donc il faut arriver à les justifier et à essayer de se préparer le plus sereinement possible.

J'imagine que vous avez, vous, dans vos trois instances déjà réfléchi à la question. On aura l'occasion d'y revenir mais peut-être si vous avez deux ou trois explications très rapides à donner, si vous souhaitez compléter le propos tenu par Monsieur le Directeur.

#### **INTERVENTION DE M. PELLETIER**

Dans le cadre de la GEMAPI, comment ces syndicats de levées vont-ils évoluer ? Vont-ils être rattachés aux SICALA ou à l'Etablissement, ou à d'autres collectivités ? Et quelle va être la gestion à l'avenir des levées non domaniales ?

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On prend note mais on ne peut pas répondre puisque toutes les indications ne sont pas encore là. Je vous propose d'attendre qu'on y voie vraiment clair avant de vous apporter des réponses plus précises. Mais on voit bien la nécessité d'avoir très rapidement un échange.

### **INTERVENTION DE M. ...**

Je suis technicien d'un syndicat eau et assainissement qui aussi gère un contrat de rivière. En fin de compte, on s'est rapproché des EPCI puisqu'en fin de compte la compétence va leur revenir de droit en leur disant : nous on a un syndicat avec un contrat de rivière donc on a déjà un dossier tout prêt. Il nous a été répondu que tout était ok, on vous délègue la compétence. Mais il y a un travail en amont à faire auprès des EPCI parce que certains EPCI pourraient dire : non, nous on les garde. Donc il y a un gros travail en amont.

### **INTERVENTION DE M. ...**

Par le passé, l'EPCI a déjà refusé parce qu'on avait essayé.

### **INTERVENTION DE M. ...**

Là ils n'auront pas le choix et ils seront bien contents si vous arrivez avec un syndicat de rivière, à ce moment-là, mais je pense qu'il y a un travail en amont à faire.

Alors je voulais avoir confirmation : on pourrait avoir un EPAGE à l'intérieur d'un EPTB, donc nous on nous a confirmé que c'était l'Etablissement public Loire qui était l'EPTB référent par rapport à la GEMAPI, c'est bien le cas ?

### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

On est en pleine réflexion à Nantes métropole sur effectivement qu'est-ce qu'on prend comme maîtrise d'ouvrage ? Est-ce qu'on la garde, est-ce qu'on ne la garde pas ? Comme beaucoup de villes importantes au bord d'une rivière, on est à la confluence de plusieurs bassins versants et notre réflexion, pour l'instant, est de peut-être prendre la compétence GEMAPI – elle est donnée, on n'a pas le choix – mais en tant que Président de SAGE, par ailleurs, je trouve que c'est une excellente chose que de rendre obligatoire la question des milieux aquatiques. Pour la prévention des inondations, cela pose un autre problème : il faudrait que ce soit sur une cohérence, un linéaire assez important, et c'est autre chose. Mais pour les milieux aquatiques, en tant que Président de SAGE, je me réjouis.

Maintenant, au niveau de notre métropole – je reprends ma casquette de Vice-président –, il est vraisemblable que, pour une partie du territoire, on ne délèguera pas la compétence mais il se peut que pour des sous-bassins versants qui sont à la marge de la communauté urbaine il y ait une délégation ou une convention mais, de toutes façons, on n'a pas l'intention de transférer, quelque part : on l'a par la loi, on la gardera, mais on pourra passer une convention avec un syndicat d'aménagement qui s'occupe des milieux aquatiques sur le côté. C'est un peu les orientations sur lesquelles on travaille actuellement et, étant donné qu'il y a des bassins qui sont communs avec d'autres intercommunalités, on va essayer de mener autour de Nantes une réflexion sur les communautés de communes avoisinantes pour voir si elles sont sur la même démarche que nous par rapport à cela. Enfin, on y réfléchit.

Et, pour répondre à votre question : les EPAGE, c'est bien à l'intérieur d'un EPTB.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Il ne s'agit pas de ne pas donner réponse à une question posée mais le document qui vous a été distribué en séance a été présenté le 23 septembre et il finit en listant qu'il y a 5 décrets dont 1 sur la taxe. Or il semble qu'il n'y aura pas de décret sur la taxe, on a même reçu il y a quelques jours une sorte d'instruction fiscale qui nous dit comment la lever.

C'est pour montrer à quelle vitesse un certain nombre de choses peuvent évoluer dans le dispositif. Ça, ça a été présenté le 23 septembre et on a reçu par ailleurs du Préfet du Loiret les modalités de calcul pour la GEMAPI, pour mettre en œuvre cette taxe-là.

Sur la question que vous évoquez, beaucoup de collectivités sont aujourd'hui perplexes. Il est donc d'autant plus important d'avoir une base de discussion vraiment stabilisée sinon on risque de créer des tensions inutilement et de susciter plus de problèmes que de résoudre de difficultés.

#### **INTERVENTION DE M. ...**

Pour l'instant, la réunion que vous évoquiez tout à l'heure n'est pas calée.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ce débat.

### **23. Point d'information sur la contribution potentielle de l'Etablissement dans un contrat de projet interrégional et dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020**

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Il s'agit là simplement d'un point d'information pour vous indiquer que, en réponse à la proposition faite par le SGAR d'évoquer « une sorte d'offre de service reprenant les missions que l'Etablissement pourrait remplir en application du plan Loire IV », une présentation orale a été effectuée devant les membres du « Comité des financeurs », lors de sa réunion du 12 juin dernier.

On trouve en annexe des documents du Comité syndical, le support de cette présentation, à savoir la note de dossier qui a été transmise par courrier du 23 juin à l'attention de l'ensemble des participants à cette réunion.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Avons-nous un calendrier sur le PO ?

#### **INTERVENTION DE M. GOUTEYRON**

Je parle sous le contrôle de Madame GLOANEC-MAURIN mais effectivement, aujourd'hui, sur le PO, on est dans une nouvelle version qui a été déposée auprès des services de la Commission et normalement en cours d'instruction. Comme c'est une dernière instruction, qui fait suite à une prévalidation des réponses qui ont été apportées à la suite de la première instruction, on devrait déboucher assez rapidement. Déboucher assez rapidement, cela veut dire a priori une approbation du programme par la Commission avant la fin de l'année. Approbation avant la fin de l'année, cela veut dire qu'effectivement les fonds européens devraient pouvoir être programmés à la fin du premier trimestre 2015, sachant qu'il y a rétroactivité pour la prise en compte des dépenses. A partir du moment où l'opération n'est pas achevée au moment du dépôt de la demande, les dépenses peuvent être retenues en mobilisant une contrepartie FEDER jusqu'au 1er janvier 2014.

On est dans ce scénario-là avec un premier comité de programmation a priori avant la fin du premier trimestre.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Vous serait-il possible de rappeler de manière très synthétique les principaux axes d'intervention ?

#### **INTERVENTION DE M. GOUTEYRON**

On a un premier bloc où il y a globalement 9 millions de FEDER mobilisés pour 2014-2020.

Il y a 3 axes essentiels d'intervention :

- un axe sur le risque inondation, où on retrouve les grandes priorités du plan Loire IV, c'est-à-dire le soutien à l'émergence de stratégies locales de gestion du risque inondation, qu'on a évoquées tout à l'heure, stratégies qui peuvent être finançables à 50% par du FEDER ;
- un 2ème axe qui concerne finalement la mise en œuvre des programmations de ces stratégies, sur notamment des actions de réduction de la vulnérabilité, sur des actions de sensibilisation, de communication, avec là aussi un taux d'intervention du FEDER envisagé de 50% ;
- et un 3ème axe sur la partie champs d'expansion de crues qui, bien souvent, quand ils seront envisagés, feront partie du programme d'actions de la stratégie et qui peuvent là encore bénéficier d'un soutien du FEDER.

On a un 2<sup>ème</sup> bloc sur le développement touristique et culturel, facteur d'attractivité et de développement économique, avec dans cette enveloppe de 7 millions d'euros un soutien au projet de Véloroutes et voie verte, une articulation avec les programmes des autres Régions. Je rappelle aussi un point important : le PO Interrégional Loire s'articule avec les PO de chacune des Régions des 9 Régions concernées du bassin.

Il ne peut y avoir chevauchement au même titre qu'il ne peut y avoir de chevauchement avec le PO Interrégional Massif Central qui concerne une partie du bassin de la Loire.

On est toujours sur cette logique de prise en compte et de ligne de partage entre les différents programmes européens, puisque l'Europe ne peut financer dans un programme qu'une seule chose qu'on ne peut pas reprendre dans un autre.

Sur le volet tourisme, effectivement, il y a des axes touristiques de Véloroute et de grande randonnée qui sont précieux et qui pourront être soutenus par le PO FEDER Loire, et puis d'autres actions de communication, de promotion et de soutien à l'émergence de destinations touristiques interrégionales sur la base d'une valorisation d'un site patrimonial naturel ou culturel.

Et le 3<sup>ème</sup> bloc, c'est sur la biodiversité mais, pour être un peu plus précis, sur les actions d'abord de repeuplement en poissons migrateurs, comme on a pu le voir tout à l'heure, plus largement en fait de mise en œuvre du PLAGEPOMI à l'échelle du bassin de la Loire. Donc un soutien effectivement au repeuplement et à des actions sur les milieux. Egalement un soutien aux zones humides, en articulation là encore avec ce qui se fait dans certains programmes et qui se fait dans le PO Massif Central : par exemple, le PO Massif Central a privilégié plutôt les zones humides de tourbières en têtes de bassin ; le PO Loire interviendra sur les autres zones humides. Et puis une intervention sur la transparence migratoire, en lien avec le PLAGEPOMI, comme je le disais tout à l'heure, ou la transparence sédimentaire de certains ouvrages, en fonction des projets qui sont présentés par les collectivités ou les gestionnaires.

Chaque fois, les cours d'eau qui sont fléchés plus prioritairement sur le PO Loire sont indiqués dans le programme, avec toujours cette règle de partage.

Je rappelle qu'il y a un an d'efforts pour que cette programmation puisse s'engager très rapidement, maintenant, puisque dans cette enveloppe de 33 millions qu'il a fallu aller « arracher » auprès de la Commission Européenne, il y a 6% de cette enveloppe qui ne seront mis en route qu'à condition qu'on ait bien programmé assez rapidement et obtenu les premiers résultats sur les premières années.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci.

Madame DEVAUX-ROS pour un point sur le CPIER.

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Le CPIER est le pendant du PO. C'est l'autre outil du plan Loire IV au niveau du bassin.

La rédaction du contenu de ce programme d'action est faite, au moins pour ce qui concerne la partie Etat et Agence de l'eau, par contre il va dépendre énormément du montant qui sera alloué à ce CPIER. On a eu un pré-mandat, le Préfet coordonnateur est remonté la semaine dernière pour renégocier parce que le montant n'était pas satisfaisant et on attend la nouvelle version. Dès qu'un aura une nouvelle version du mandat financier, on reprendra un bâton de pèlerin pour aller renégocier avec les principales collectivités.

Le contenu du CPIER : on les mêmes grandes orientations si ce n'est que les orientations stratégiques qui concernent les inondations, il y a un volet fort qui ne rentre pas dans le PO mais qui est en complément : les travaux sur les digues, mais les deux outils mettent vraiment l'accent sur les stratégies territorialisées dans la gestion globale du risque dont les travaux sur les digues sont une composante.

Le deuxième axe concerne les milieux aquatiques : on parle toujours de continuité écologique et c'est bien rendre transparent les ouvrages pour assurer la continuité. On va retrouver par exemple la question des espèces envahissantes.

On fixe des résultats à atteindre en 2020. Si je reviens un peu en arrière, le plan Loire IV est le premier d'une série de trois plans Loire qui constituent ce qu'on a appelé la stratégie Loire 2035. On a donné un horizon, un cap, des résultats à atteindre en 2035.

La troisième orientation stratégique concerne la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

La quatrième orientation est sur le volet amélioration de la connaissance et valorisation du (*enregistrement inaudible*) On a essayé recentrer avec les projets qui correspondent à un besoin d'un gestionnaire. On va d'abord faire un recensement des besoins en termes de nouvelles connaissances des gestionnaires, tous types de gestionnaires, que ce soit sur les problèmes d'inondations mais aussi sur les milieux aquatiques ou sur le patrimoine. Et, en face, on lancera des appels à projets auprès d'équipes de chercheurs ou de personnes qui seront capables de nous apporter des réponses. Ce sera vraiment très orienté sur la recherche pour un gestionnaire. Les thématiques n'ont pas été encore identifiées.

Le calendrier : on va peut-être en fin de semaine recevoir du gouvernement les mandats de négociation. Et après, on enclenche une série de rencontres avec nos partenaires. Par contre, on n'a pas de consigne précise pour la signature, contrairement au CPER.

On va essayer de faire le plus vite possible de façon à être présent au moment de la programmation. Il y a un Comité associé au plan Loire IV (comité stratégique du plan Loire) qui se réunit régulièrement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions.

#### **INTERVENTION DE M. BLONDET**

Où peut-on trouver la liste des ouvrages prioritaires ?

#### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Elle figure dans la stratégie du plan Loire IV, qui n'est pas encore diffusée, mais le POI est diffusé et ce sont les mêmes.

#### **INTERVENTION DE M. BLONDET**

C'est la liste du PLAGEPOMI.

Sur le site [www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr), vous pouvez accéder à l'avant-dernière version du POI. Vous avez déjà la liste dans ces deux documents.

### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Pour information, il y en a un qui ne figure pas. Il s'agit d'un ouvrage en (*enregistrement inaudible*).

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions. On passe maintenant au dernier point à l'ordre du jour.

## **24. Débat d'orientations budgétaires 2015**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2015 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009. Dans cet ordre de considérations, une attention particulière continuera à être portée à l'intégration des observations définitives de la Chambre régionale des comptes dans son rapport de septembre 2013, d'autant plus que les appréciations ont été favorables.

Les quatre principaux objectifs poursuivis sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- de contribuer à la mise en œuvre d'un nouveau plan Loire (ou à tout le moins du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020) ;
- d'adapter le fonctionnement de l'Etablissement aux modalités d'action découlant de la future organisation territoriale, à commencer par celles en lien avec l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI ;
- et enfin de ne pas devoir procéder en 2015 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien étiage, du fait de la réduction de certains co-financements, notamment ceux de l'Etat.

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres ;
- les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires consolidées, intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2015,
- vote, à l'occasion du Comité syndical de décembre 2014, d'un budget 2015 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote en 2015 du compte administratif 2014 et du budget supplémentaire 2015, intégrant les opérations de fin d'exercice.

A cet égard, on mesurera les résultats des efforts déployés en termes d'engagement comme de mandatement de crédits, pour un volume toujours conséquent ces dernières années.

Pour ce qui est de l'encadrement du chiffrage des ressources pour 2015 : il s'agit de construire un projet de budget sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres,



pour la septième année consécutive (entre 2008 et 2014, réduction des contributions de 474.946€, soit 13,97 % du montant total).

Il est donc proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,9M€, stable depuis 2013.

Le montant total de subventions sera bien entendu quant à lui fonction de la validation des interventions par les collectivités.

Le montant de la redevance soutien d'étiage sera également à valider, l'objectif visé étant de rester au niveau constant depuis 2012.

Il est à noter qu'à ce stade, les propositions de construction du budget 2015 n'intègrent pas l'hypothèse d'une prise en charge par l'Etablissement de nouvelles missions par rapport à celles dans lesquelles s'inscrivent ses interventions ciblées depuis 2007.

Pour ce qui est de l'encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale : l'objectif du budget 2015 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de ces deux dernières années (2013-2014), rapporté au volume d'activité et absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement/vieillesse/technicité) et le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015 sur la base des éléments développés ci-dessus.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

En résumé, on est sur un contexte un peu compliqué puisqu'il existe beaucoup d'incertitudes : avec la réforme territoriale, évidemment : quelles seront les compétences des Départements, en particuliers, des Régions et puis quelles conséquences cela aura-t-il sur l'Etablissement. C'est évidemment une question centrale. La question de la loi GEMAPI – on l'a un peu évoquée – avec là encore les incertitudes qui règnent sur la manière dont elle pourrait, ou pas, impacter l'Etablissement. La manière aussi dont vous serez impactés politiquement, ou non, par ce qu'on vient d'évoquer tout de suite : le PO FEDER, le CPIER.

On est dans un contexte un peu compliqué, un peu incertain, et qui évidemment rend les choses un peu difficiles en matière de construction budgétaire. On est sur un budget un peu d'attente, en quelque sorte, où la sobriété est devenue la règle.

Voilà les bases qui sont les nôtres, avec la volonté néanmoins de ne pas baisser la garde sur ce qui a été fait déjà, de manière utile et nécessaire, au-delà des missions que vous connaissez ou que vous avez pu découvrir dans le rapport d'activité ou au fil des délibérations qui vous ont été présentées.

Voilà en quelques mots, résumé de manière un peu différente, ce que Monsieur le Directeur vient de nous dire, avec ces inconnues qui sont les nôtres mais aussi le souhait, que vous partagez je crois, de ne pas augmenter les contributions.

Avez-vous des commentaires particuliers? C'est un débat qui n'appelle pas un vote mais qui appelle éventuellement des remarques ou des observations. Donc si vous avez les uns et les autres envie de contribuer, ne vous en privez pas.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

J'exprimerai un seul souhait, lapidaire, c'est que dans l'exercice périlleux de la solidarité ligérienne, les SICALA ne soient pas oubliés.



## **25. Questions diverses**

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Je reviens sur le problème de Chambonchard. Aujourd'hui, du côté Allier, on avance très lentement. Il y a un bâti aujourd'hui sur deux villages qui est en train de tomber et surtout, ce qui est plus dangereux, c'est qu'il y a quatre ponts qui sont en mauvais état et qui peuvent donc créer des soucis aux communes en termes de sécurité.

Mercredi dernier, nous allions en réunion avec les représentants du Conseil Général. Le problème des ponts a été évoqué. Qui va payer ? Réponse : ce sont les communes qui sont responsables, devant la loi, ce sont les maires qui sont responsables. Nous avons demandé si le Conseil Général allait faire quelque chose, étant donné que les terrains et le bâti lui ont été donnés. Réponse : oui mais pas tout seul.

Alors nous, les petites communes, avec un budget de 1,5 M€, je me vois mal assumer le coût de réfection de 4 ponts.

Alors je suis là pour vous demander de nous aider. Parce que, au moment de nous détruire, moi je vais vous dire : j'étais maire à l'époque, j'étais contre Chambonchard. Je rejoins mon ami BARLE. Et donc on nous a détruit de force et aujourd'hui on nous laisse se débrouiller. Je viens demander si vous ne pouvez pas nous aider, au nom de la mairie de La Petite Marche, avec le premier adjoint qui m'a accompagné ; et inscrire un crédit au budget 2015 parce que ça devient urgent.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On prend bonne note évidemment de votre demande mais on ne peut pas prendre de décision comme ça. On vient d'évoquer avec vous les contraintes budgétaires. Je ne sais pas à combien s'élèvent les travaux des quatre ponts.

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

C'est énorme pour nous et sans compter le bâti. On n'a pas de réponse du Conseil Général sur ce que va devenir le bâti.

### **INTERVENTION DE M. ROUSSAT**

Je ne vous répondrai pas sur l'attitude que le Conseil Général de l'Allier va adopter mais je vais remonter l'information.

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Ça fait plus de dix ans que le projet de barrage est abandonné et je peux vous dire que personne ne vient nous voir, maintenant. Autant on avait la visite de l'EPALA à l'époque, régulièrement sur le terrain ; aujourd'hui – ce n'est pas contre vous, Président, vous arrivez – j'en profite pour vous le dire.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Enfin, je sais qu'on n'a pas la compétence voirie !

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Les ponts, c'est une voirie particulière, quand même. Il aurait fallu faire des travaux il y a 15 ans mais on disait que ce n'était pas la peine parce que ça serait noyé.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

En tous cas, notre réunion aura au moins servi à retisser un pont entre vous et le Conseil Général.

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Et voilà, ça permet au moins cela. Mais ça permettra peut-être de faire dégager quelques crédits supplémentaires émanant de l'EP Loire parce que, à l'époque – n'est-ce pas Monsieur BARLE ? – on était assez généreux pour faire réaliser des études.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Les époques changent, vous savez !

### **INTERVENTION DE M. BOUGEROL**

Alors là, on s'en rend compte.

### **INTERVENTION DE M. BLONDEL**

Je suis Vice-président d'un EPCI qui vient d'acquérir des îles, une vingtaine d'hectares sur la rivière qui étaient exploités avant par le monde agricole et actuellement en friche. On les a rachetés avec l'idée de les revaloriser sur le plan agro-environnemental (Natura 2000). On a obtenu des subventions de l'Agence de l'eau pour acheter ces îles et également du Conseil Général, au titre des espaces naturels sensibles. Par contre, nous nous retrouvons avec un gros problème : pour les revaloriser sur le plan agro-environnemental, il nous faut un bac pour emmener soit des animaux soit un tracteur.

Est-ce que, dans le cadre du POI, l'achat d'un bac agricole peut être éligible ?

### **INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS**

Il existe dans le plan Loire deux outils de niveau interrégional mais qui ne permettront l'attribution de subventions que lorsque le caractère interrégional du projet aura été démontré.

Je ne peux pas donner de réponse définitive.

### **INTERVENTION DE M. BLONDEL**

J'ai déjà posé la même question lors d'une réunion qui a été organisée par le Président AUXIETTE et on n'a pas la réponse encore.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Je vous invite – et là je prends ma casquette de Vice-président en charge des territoires – à me solliciter officiellement pour qu'on regarde ensemble ce qu'il est possible de faire, ou dans le cadre des contrats territoriaux de la Région ou dans le cadre des CRDB.

### **INTERVENTION DE M. BLONDEL**

On le fait. D'ailleurs, il y a un an et demi ou deux ans pour présenter un bouquet de programmes, et, du coup, maintenant on a beaucoup avancé.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On prend l'attache à Nantes ou au Mans et on travaille ensemble.

### **INTERVENTION DE M. BLONDEL**

On a eu une réunion en préfecture du Maine-et-Loire il y a 3 semaines, dans le cadre des stratégies locale. Vous savez qu'en 1995 a eu lieu dans les basses vallées angevines une crue très importante – c'était la crue centennale – et il va y avoir des « commémorations » pour rappeler cet évènement important et surtout pour rappeler à la population le risque qui existe. J'ai cru comprendre que vous êtes intervenu, autrefois, et que l'EP Loire pourrait éventuellement être sollicité pour une aide soit technique soit pédagogique, voire peut-être financière.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Ce qui a été indiqué en réponse à la demande de nos collègues de la DDT du Maine-et-Loire, c'est la possibilité d'utiliser le plateau collaboratif d'échange du plan Loire pour recentrer l'ensemble des informations et documentations en lien avec ces commémorations qui vont émaner de différents endroits. C'est donc de mettre à leur disposition en ce lieu l'accès à la totalité des éléments liés à ces commémorations.

Et c'est dans ce sens-là que des échanges ont eu lieu avec nos collègues de la DDT. On savait très bien que des initiatives partaient de différents endroits et qu'il fallait quand même essayer de repositionner sur un dispositif pour avoir une plus grande visibilité encore, d'où cette proposition d'utiliser l'outil qui existait déjà.

### **INTERVENTION DE MME GALLIEN**

Deux petites choses :

- Ma commune est aménagée autour d'un méandre de la Loire. Il n'y a aucun barrage, c'est la Loire sauvage et, tout ce qui descend, on l'accueille, plus ou moins bien. Enfin, l'eau étant une richesse : plutôt bien. Après la crue de 2008, on a fait beaucoup de réunionite pour s'entendre dire qu'il fallait mettre 400.000 € pour faire des enrochements et que la Loire arriverait à tout allure et puis elle prendrait la tangente et elle s'écoulerait à angle droit vers l'aval. Donc, on a acheté 10 hectares de ce méandre et on rouvert, avec 20.000 €, un peu de bon sens et une entreprise, les anciens chenaux de crues qui existaient il y a 100 ans. Le problème : on essaie d'entretenir ces chenaux de crues, de la manière la plus naturelle possible mais c'est compliqué. On pensait mettre des bêtes pour brouter mais ce ne sont que des cailloux, des galets et du sable, et on ne trouve ni agriculteur ni ânes ni lamas. Dans l'idée de permettre à cette zone d'expansion de continuer à jouer son rôle, avec des petits crédits annuels d'entretien, pouvez-vous nous aider en amont ?
- Je lance un peu un appel aux collègues : de plus en plus d'Orléanais, ou de gens de l'aval, qui viennent faire du tourisme aux sources, et aussi l'inverse, et j'espère qu'on arrivera à développer ensemble cette itinérance, via le GR3 et via d'autres grands itinéraires, pour « s'envoyer » les habitants de l'aval et de l'amont. Ce serait avec plaisir et aussi un geste de solidarité économique, touristique et culturelle qui pourrait être intéressant. Vous avez parlé de vélos, il y a peut-être aussi d'autres moyens d'itinérance sur lesquels on espère travailler en Haute-Loire.

### **INTERVENTION DE M. PELLETIER**

Serait-il possible d'avoir des cartes ? Je suis novice, je ne connais pas encore toute la Loire, contrairement certainement à beaucoup de mes collègues, pour la partie aval mais aussi la partie amont. Ce serait intéressant d'avoir des cartes pour situer les divers lieux.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Oui bien sûr.

### **INTERVENTION DE MME ASSELIN**

L'Etablissement a accueilli une délégation allemande du Land Sachsen-Anhalt le 9 octobre dernier, en lien avec la célébration du 10ème anniversaire de l'accord de coopération entre ce Land et la Région Centre. Elle était conduite par Rainer ROBRA et elle a été accueillie par Jean-Pierre LE SCORNET, Président de l'Etablissement.

A l'issue d'une présentation de l'Etablissement et de ses principaux domaines d'intervention, ainsi que des « centres d'intérêts » des visiteurs allemands, un échange de vues sur des pistes de coopération qu'il pourrait être envisagé d'explorer a débouché sur l'identification de plusieurs voies d'action, telles que :

- un travail interservices entre le Land et l'Etablissement sur la gestion des risques d'inondation ;
- un échange d'informations sur les relations chercheurs-gestionnaires ciblé sur la question de l'adaptation aux impacts du changement climatique ;
- un transfert de savoir-faire sur de nouveaux moyens de communication « de crise » expérimentés par le Land Sachsen-Anhalt.

La visite de la délégation s'est achevée par une promenade en bord de Loire.

### **INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN**

Je reprends ma casquette de Vice-présidente de la Région Centre et c'est ma délégation, les relations internationales Europe.

Ce Land de Sachsen-Anhalt est un Land avec qui nous travaillons depuis très longtemps et vraiment il se crée une relation d'échanges d'expertises, de points de vue et d'informations sur les moyens de lutter contre les inondations. Vous vous souvenez qu'à Magdebourg, il y a eu en 2012 des inondations extrêmement importantes et les relations qui existaient déjà – l'EPL a des échanges depuis très longtemps avec ce Land, ici ou à Bruxelles, mais aussi lors d'un colloque en 2013 autour de l'inondation – se sont renforcées autour de ces questions, qui nous concernent tous. Et donc je suis moi extrêmement satisfaite que ces relations se construisent aussi ici, dans le cadre de l'EPL, parce que je pense que l'échange européen est aussi très utile – et sans doute dans vos régions vous avez aussi des partenaires européens qui peuvent être concernés par ces questions. On peut se tourner vers la Commission Européenne, on gère ici des fonds européens donc ces questions ne sont pas sans nous toucher.

Je voulais vous dire toute la satisfaction pour la Région Centre que l'Etablissement Loire entretienne des relations aussi avec nos partenaires et avec notamment M. Rainer ROBRA qui s'est déplacé déjà plusieurs fois sur notre territoire, ainsi que M. FIEBER.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Leur barrage est en Tchéquie et donc ils ont ouvert des vannes sans forcément prévenir ceux qui étaient en dessous, avec le résultat qu'on connaît.

L'ordre du jour est clos. Merci à vous, bon retour.